

ville de pully

Commission de gestion  
Rapport sur l'exercice 2013

## Table des matières

<b>1. Rapport de la Commission</b>	<b>5</b>
1.1. Composition de la Commission	5
1.2. Travaux de la Commission	6
1.3. Conclusion	6
1.4. Vœux	7
1.4.1. Vœu 1 - DAGFAC	7
1.4.2. Vœu 2 - DAGFAC	7
1.4.3. Vœu 3 - DJAS	7
1.4.4. Vœu 4 - DTSI	7
1.4.5. Vœu 5 - DAGFAC	7
1.4.6. Vœu 6 - DDGS	7
<b>2. Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)</b>	<b>8</b>
2.1. Introduction	8
2.2. Suivi des vœux 1 & 2 / 2012	8
2.3. Gestion des heures supplémentaires de l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Pully	8
2.4. Suivi du processus de réorganisation du Service informatique	10
2.5. Les divers moyens de communication de la Ville de Pully envers la population	11
2.6. Les musées de Pully	12
2.7. Boucllement du Préavis 04 - 2013	13
<b>3. Domaines, gérances et sports (DDGS)</b>	<b>14</b>
3.1. Introduction	14
3.2. Port de Pully	14
3.3. Logements de la commune	14
3.3.1. Catégories de logements	14
3.3.2. Loyers	15
3.4. Restaurant du Prieuré	15
3.5. Forêts	16
3.6. Terrains	16
3.7. Centre sportif de la Rochettaz	16
3.8. Préavis clôtés en 2013	17
3.8.1. Préavis n° 3-2012 - Remplacement divers véhicules de la commune	17
3.9. Préavis ouverts	17
3.9.1. Préavis n° 2-2014 - Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2014 à 2016	17
3.9.2. Préavis n° 16-2012 - Entretien du patrimoine construit, étape 2	17

3.9.3.	Préavis n° 11-2012 - Politique du logement 2012-2019 - préavis d'intention	17
3.9.4.	Préavis n° 01-2010 - Stand de Volson, assainissement butte de tir	17
3.9.5.	Préavis n° 16-2009 - Développement des structures de la petite enfance - étape 2 (unité d'accueil les copains d'abord / Ramuz 73)	18
<b>3.10.</b>	<b>Remerciements</b>	<b>18</b>
<b>4.</b>	<b>Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)</b>	<b>19</b>
4.1.	Introduction	19
4.2.	Les pôles de compétence et de responsabilité de la DJAS	19
4.3.	Méthodologie de l'analyse de la Commission de gestion	19
4.4.	Politique sociale en faveur des aînés	20
4.5.	Organisation de l'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud	21
4.6.	Accueil familial de jour	24
4.7.	Fondation de l'enfance et de la jeunesse	25
<b>5.</b>	<b>Travaux et Services Industriels (DTSI)</b>	<b>27</b>
5.1.	Organisation du service, présentation de la DTSI	27
5.2.	Station d'épuration et techniques de filtrage en amont	28
5.2.1.	Etudes et réflexions entreprises en 2013	28
5.2.2.	Traitement des micropolluants (filtrage des eaux des routes)	28
5.3.	Déchets	29
5.3.1.	Bilan de l'introduction de la taxe au sac	29
5.3.2.	Eco points	29
5.4.	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) - eau de boisson	30
5.4.1.	Bilan de la mise en séparatif	30
5.4.2.	Eau de boisson	30
5.4.2.1.1	Projet de paliers de pression différenciés dans la commune	30
5.4.2.2.	Situation sur les pertes d'eau du réseau de l'eau de boisson.	31
5.5.	Sources de Montpreveyres - bilan et solutions	31
5.6.	MAREP	32
5.7.	Obtention du label « Cité de l'énergie »	32
5.8.	Investissements dans les réseaux et les infrastructures	33
5.9.	Fréquences et tailles des chantiers communaux gérés par la DTSI	34
5.10.	Suivi des préavis en cours et terminés en 2013.	35
5.10.1.	Préavis fermés	35
5.10.2.	Préavis ouverts	35
5.11.	Conclusions	38
<b>6.</b>	<b>Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP)</b>	<b>39</b>
6.1.	Introduction	39
6.2.	Urbanisme et environnement	39
6.2.1.	Permis de construire et dérogations.	39

<b>6.3. Déroutement, suivi et nuisances des chantiers de construction.</b>	<b>40</b>
6.3.1. Lors du creusement de fondations, quelles sont les directives précises et les contrôles permanents effectués par la Commune concernant tant le bruit rayonné dans l'air que conduit par le sol et rendant parfois insupportable la vie des habitants à proximité ?	40
6.3.2. Des indemnités pour nuisances sont-elles prévues ?	41
6.3.3. La durée du chantier est-elle planifiée avec la Commune et celle-ci impose-t-elle des niveaux maximum de bruit et durée maximum de chantier à ne dépasser en aucun cas, quitte à ce que le constructeur limite ses ambitions ou change les méthodes et engins de creuse ?	41
6.3.4. Qu'en est-il du contrôle du niveau maximum de bruit et de la durée d'utilisation des installations tant des tours à béton que des installations de vibration du béton ?	42
6.3.5. Qu'en est-il des marteaux piqueurs, des foreuses, des dameuses, des perceuses à percussion, etc. ?	42
6.3.6. Qu'en est-il des nuisances dues à la poussière et au recours à la projection de béton (jetting) ?	42
6.3.7. Le trafic des camions est-il réglementé ?	42
6.3.8. Quelles sont les règles concernant l'implantation de grues, leurs dimensions, leur empiètement sur les parcelles voisines ainsi que les contrôles de sécurité et l'aptitude des conducteurs d'engins ?	42
6.3.9. A qui appartient le sous-sol et jusqu'à quelle profondeur a-t-on le droit de descendre ?	43
<b>6.4. Intégration des nouveaux bâtiments dans l'environnement construit.</b>	<b>43</b>
6.4.1. Suivi de l'immeuble inachevé au Sud-est de la Place de la Clergère	43
<b>6.5. Préavis bouclés en 2013</b>	<b>44</b>
6.5.1. Préavis N° 23-2005 "Etudes d'aménagement Vallon de la Paudèze - Crédit d'études".	44
<b>6.6. Préavis encore en cours en 2013</b>	<b>44</b>
<b>6.7. Changement d'affectation d'une fontaine-bassin, sise au Port de Pully, à l'est de la terrasse du Restaurant du Port.</b>	<b>45</b>
<b>6.8. Visite de la Protection civile</b>	<b>45</b>
6.8.1. Organisation ORPC et effectifs	46
6.8.2. Les interventions et les exercices de l'ORPC	46
6.8.3. Le plan canicule	47
6.8.4. Contrôles périodiques des abris	47
6.8.5. Conclusions	47

## 1. Rapport de la Commission

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2013.

Chaque sous-commission a pu examiner la gestion d'un dicastère tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux lors de séances plénières.

### 1.1. Composition de la Commission

Président :	Jean-Marc Chevallaz
Secrétaire :	Jean-Marc Chevallaz
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles :	Valérie Anglard Annie Mumenthaler Daniel Bolens Michel Godart
Direction des domaines, gérances et sports :	Léna Lio Franck Ducret Jean Dutruit
Direction de la jeunesse et des affaires sociales :	Mathias Fernandez Pierre-William Loup Gérard Mieli
Direction des travaux et des services industriels :	Richard Golay Steve Marion Jean-Marie Marlétaz
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique :	Valérie Bory-Beaud Katuska Stekel Diviani Michel Aguet Yannick Rochat
Déléguée à la Commission des finances :	Annie Mumenthaler
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Michel Aguet
Délégué de la Commission des finances	Gérald Cuche
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Roland du Bois

## 1.2. Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à six reprises en séance plénière :

2 octobre 2013	Organisation générale de la commission, formation des sous-commissions, choix des axes et sujets à traiter
13 novembre 2013	Point de situation des travaux des sous-commissions
19 mars 2014	Point de situation des travaux des sous-commissions
9 avril 2014	Acceptation des rapports des sous-commissions et validation des vœux
23 avril 2014	Acceptation des rapports des sous-commissions et validation des vœux
28 mai 2014	Discussion des réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission avec M. le Syndic Gil Reichen

## 1.3. Conclusion

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les Chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2013 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

Pully, le 11 juin 2014

Pour la Commission de gestion, le président, Jean-Marc Chevallaz

## **1.4. Vœux**

### **1.4.1. Vœu 1 - DAGFAC**

La Commission de gestion émet le vœu que, lors d'un rendez-vous avec le Conseiller municipal, tous ses chefs de service concernés soient présents.

### **1.4.2. Vœu 2 - DAGFAC**

La Commission de gestion émet le vœu de pouvoir s'entretenir avec un chef de service sans le Conseiller municipal, si ce dernier est indisponible.

### **1.4.3. Vœu 3 - DJAS**

La Commission de gestion émet le vœu que les différentes méthodes de saisie informatique pratiquées par la DJAS soient standardisées et puissent être intégrées dans les systèmes financiers de la Commune par le biais d'une interface.

### **1.4.4. Vœu 4 - DTSI**

La Commission de gestion émet le vœu que, à la lumière des projets futurs, la charge de travail (en nombre et en montant) de gestion des projets gérés par la DTSI soit régulièrement revue et répartie de manière supportable sur les chefs de projets.

### **1.4.5. Vœu 5 - DAGFAC**

Afin de garantir une meilleure protection des œuvres d'art, propriété ou prêtées à la ville de Pully, situées dans l'espace public, ainsi que dans les bâtiments publics ou communaux, la Commission de gestion émet le vœu que soit édité un inventaire complet de ces œuvres, de leur destination première et de la description du lieu qui les héberge.

### **1.4.6. Vœu 6 - DDGS**

La Commission de gestion émet le vœu que la DDGS négocie avec certains locataires de logements appartenant à la Commune une augmentation raisonnable du loyer, en particulier pour les logements dont les locataires n'ont plus changé depuis longtemps (dix ans et plus).

---

## **2. Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)**

---

La sous-commission était composée de Mmes Valérie Anglard, Annie Mumenthaler, MM. Daniel Bolens, Michel Godart

### **2.1. Introduction**

Durant l'année 2013, la sous-commission « Administration générale, finances et affaires culturelles » s'est penché sur le suivi des vœux émis en 2012.

La sous-commission a voulu, au début 2014, appréhender les sujets suivants :

- La gestion des heures supplémentaires de l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Pully ;
- Le suivi du processus de réorganisation du Service informatique ;
- Les divers moyens de communications de la Ville de Pully envers la population ;
- Les Musées de Pully ;
- Le bouclage du Préavis 04 - 2013.

Pour ce faire la sous-commission a travaillé en collaboration avec Monsieur le Syndic Gil Reichen, Madame Delphine Rivier et Monsieur Philippe Steiner, Secrétaire municipal. Après parfois une certaine insistance, nous avons obtenu les réponses aux questions posées.

**La sous-commission s'est réunie aux dates suivantes :**

Le 02.12.2013 avec M. Gil Reichen, Syndic et M. Philippe Steiner, Secrétaire municipal. Le 20.01.2014 avec M. Gil Reichen, Syndic, Madame Delphine Rivier, conservatrice des Musées de Pully et de M. Philippe Steiner, Secrétaire municipal.

Les 17.10.2013, 12.02.2014 et 24.03.2014, les membres de la sous-commission se sont réunis pour élaborer les questions à poser à M. Gil Reichen, Syndic et pour élaborer le présent rapport.

### **2.2. Suivi des vœux 1 & 2 / 2012**

La sous-commission a pris note des réponses aux vœux figurant dans le document « Réponse de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion pour l'exercice 2012 », daté du 12 juin 2013.

### **2.3. Gestion des heures supplémentaires de l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Pully**

Les questions posées ont été les suivantes :

- Qui est autorisé à faire valoir des heures supplémentaires ?
- Quels sont les différents niveaux de compensation de rémunération ?

Le règlement du personnel datant du 11 novembre 2002 nous a été remis par courriel suite à notre 1er entretien avec M. le Syndic ; il est à relever que ce règlement doit être révisé. Une nouvelle méthode de classification sera mise sur pied avec des critères plus équitables ; elle sera plus scientifique. La Municipalité a demandé à un mandataire externe spécialiste des ressources humaines de faire une étude ; cette dernière a d'ailleurs démarré dans le courant de l'année 2013. Il y a une nécessité de clarification par

rapport par ex. au niveau des responsabilités, de la pénibilité, etc. Il faut également clarifier la situation du personnel auxiliaire en définissant la manière de les prendre en compte. Selon information, ce nouveau règlement ne devrait pas entrer en vigueur avant 2015.

Le logiciel "TimeAs" avec double fonction, enregistre l'heure d'arrivée et de départ du collaborateur ; c'est ce dernier qui introduit lui-même ses horaires dans le logiciel ou le chef de service. Le programme permet ainsi au standard téléphonique de la Commune (basé à la Damataire) d'aiguiller les appels téléphoniques, suivant les personnes demandées et si nécessaire en cas d'absence de dévier l'appel vers un autre collaborateur. Ce logiciel fonctionne sous la forme d'un tableau avec plusieurs paramètres qui permet de faire une synthèse des heures de présence fixe, des heures variables ainsi que des congés.

Il faut savoir qu'il n'y a pas de machine à timbrer à la Ville de Pully. Tout est basé sur la confiance ! Selon M. le Syndic et le M. le Secrétaire municipal, il n'y a pas d'abus. Un contrôle par pointage régulier est toutefois effectué par le service du personnel ou par les chefs de services au niveau de chaque dicastère.

Selon l'article 31 de l'actuel règlement du personnel, il faut retenir que la durée de travail est de 41 ½ heures par semaine (8h18 par jour) - 8 heures sont créditées annuellement aux collaborateurs afin de compenser les 2 minutes travaillées en trop par jour. L'horaire journalier est composé d'heures bloquées et d'heures mobiles :

Heures bloquées : Le matin de 08h00 à 11h30  
L'après-midi de 14h00 à 16h00  
Heures mobiles : Le matin de 06h30 à 08h00  
Le midi de 11h30 à 14h00  
L'après-midi de 16h00 à 19h00

Durant les heures mobiles, le collaborateur peut en principe organiser librement son temps de travail. Toutefois une pause de 30 minutes au minimum doit être observée entre 11h30 et 14h00.

Les chefs de service n'ont pas d'heures supplémentaires décomptées. Sont réputées heures supplémentaires toutes les heures de travail que les collaborateurs effectuent sur les ordres de leur supérieur hiérarchique, en plus de l'horaire fixé par le règlement du personnel, le contrat ou le cahier des charges.

Pour le personnel, les heures supplémentaires doivent être approuvées par le supérieur hiérarchique.

Les heures supplémentaires ne sont pas payées, elles sont compensées, sauf à de très rares exceptions ou lorsqu'un collaborateur s'en va et qu'il n'a pu reprendre ses heures.

Les heures supplémentaires sont majorées de 25 % pour celles effectuées entre 06h00 et 20h00 du lundi au vendredi, de 150 % pour celles effectuées entre 20h00 et 6h00 ou le samedi. Celles effectuées le dimanche et jours fériés le sont à 200 %. La compensation doit obligatoirement avoir lieu au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Le personnel du théâtre ne voit ses heures majorées qu'entre minuit et 6h00 du matin mais pas avant, ni le samedi ou le dimanche. De même, le personnel de la bibliothèque qui travaille en soirée et le samedi matin n'a pas d'heures majorées.

Concernant les piquets, une nouvelle directive concernant les gardes et les piquets est entrée en vigueur au 1er janvier 2014. Selon les besoins et selon les services des compensations sont allouées entre CHF 50.- et CHF 100.- par jour et CHF 300.- pour un

piquet d'une période d'une semaine. A la serre et au cimetière, ceux-ci débutent le mardi matin pour une semaine, en dehors des heures de travail.

Le service de piquet du cimetière se déroule du 24 décembre au 2 janvier inclus ainsi que le week-end de l'Ascension, du jeudi au dimanche et pour les divers jours fériés. Un service de garde est mis en place durant le week-end, du vendredi 17h00 au lundi 07h00. Les heures effectuées sont reprises en heures supplémentaires.

Lorsque des chefs de service ainsi que des collaborateurs doivent assister à des séances de commission, de représentation ou de délégation en remplacement de la Municipalité, ils enregistrent leurs heures dans le logiciel "TimeAS". L'obligation de présence à ces séances doit être validée par le Municipal.

Comme les employés communaux bénéficient d'heures flexibles, cela leur permet de pouvoir compenser plus facilement les heures supplémentaires effectuées.

Le Secrétaire municipal précise qu'il reçoit les décomptes mensuels de chaque département de l'administration ; si un décompte ou des décomptes d'heures supplémentaires effectuées est ou sont trop élevé(s), il est demandé au chef de service concerné de rectifier le mois suivant et d'équilibrer. Il peut y avoir des jours de congé en compensation et, cas extrêmes et rarissimes, les heures supplémentaires peuvent être payées. Cette manière de procéder est également valable pour les autres dicastères.

Lors de l'évaluation annuelle, le supérieur pourra faire le point avec le collaborateur sur la charge de travail effectuée au quotidien par rapport au contrat de travail détaillé de l'activité et à son cahier des charges et son taux d'activité. Etant donné que les services des divers dicastères ne sont pas trop grands, il est facile de vérifier si un collaborateur est sous ou sur-occupé.

Lors de l'année 2013, 10'655 heures supplémentaires ont été générées, 10'479 ont été reprises. Etant donné qu'au premier janvier 2013 il y avait un solde de 7'205 heures supplémentaires et qu'en 2013 il y eu 1'316 heures de payées, il reste un solde positif de 6'065 heures à reprendre (avant le 31 mars) ou à payer ! Selon le décompte annuel 2013, c'est la DTSI qui a généré le plus d'heures supplémentaires avec 42,47% suivi par DDGS 25,49%, AGF 20,50%, DUE 10,18% et enfin DJAS 0,93%. Selon le service du personnel, il y a une proportion de 2h30' d'heures supplémentaires pour 100 heures travaillées ce qui semble être une proportion raisonnable !

Il n'y a pas de concertations possibles entre les villes du Canton de même importance car celles-ci s'organisent de manière différente. Toutefois, il y a des échanges corporatifs lors des diverses réunions des secrétaires municipaux ou entre Syndics lors des réunions de l'UVC par exemple.

La gestion du personnel ainsi que des heures supplémentaires en particulier s'effectue de manière conviviale mais efficace.

## **2.4. Suivi du processus de réorganisation du Service informatique**

Les questions posées ont été les suivantes :

- Point de situation et avancement de la réalisation du schéma directeur ;
- Point de situation sur la mise en place du nouveau site de la commune de Pully.

Selon les dires de M. le Syndic, le cahier des charges de chaque collaborateur du service informatique a été réactualisé. Il y a actuellement une bonne suppléance entre les collaborateurs. Il y a eu une clarification qui a permis de définir le rôle de chacun. A présent, toute l'organisation semble être optimale.

Il y a eu en 2013 la volonté technique de mettre en place un schéma directeur pour l'évolution du système informatique. Malheureusement, un contretemps est survenu. En effet le collaborateur du prestataire de service qui suivait toute la démarche depuis le début est tombé malade durant une grande partie de 2013 et celui-ci ne reprendra vraisemblablement pas son travail. De ce fait, il y a actuellement un gros problème de suivi. La sous-commission a appris cette nouvelle seulement en automne 2013 ; il semble vraisemblable de devoir repartir de zéro dans cette étude ! La Municipalité est actuellement en discussion avec la société mandatée et aimerait pouvoir finaliser le projet du schéma directeur au printemps 2014 ! Il faudra voir ce qui peut être récupéré du travail de l'ancien collaborateur de la société impliquée. Si l'on devait repartir de zéro, ce serait une perte financière et d'énergie conséquente (nombreuses séances et heures de travail).

En ce qui concerne le site internet, selon M. le Syndic, le service a mené une réflexion en interne, en 2013, relative à ce qui devait évoluer en tenant compte des différents types d'utilisateurs. Un cahier des charges a été élaboré. Il n'y a pas encore eu de mandataire externe chargé de mettre sur pied ce nouveau site. Cela devrait se faire dans le courant de l'année 2014. On ne connaît pas encore le montant estimé pour la création de ce nouveau site ! Ce dernier devrait être opérationnel en 2014. Il y aura des objectifs précis pour avoir plus d'autonomie du service informatique de la Commune. Les mises à jour du site devront être faciles à réaliser en interne afin d'éviter de gros frais de maintenance. Le futur système devra être d'une technologie ouverte ! A l'heure actuelle, certaines choses, comme le rajout, par exemple, des préavis du Conseil communal sont faits à l'interne, mais beaucoup d'autres mises à jour plus complexes doivent être faites par le créateur du site. L'idée de revoir le site internet de la Commune est aussi de voir ce qui peut être amélioré au niveau de la communication.

Actuellement, il n'y a que la facturation de la Romande Energie qui profite d'un hébergement au niveau du site de la ville de Pully.

Suite à notre insistance de savoir si on est au clair avec la Loi sur les transferts de données (par ex. pour les volumes ECA transmis à la Romande Energie, Société privée ?), il nous a été répondu que la Commune a autorisé l'ECA à donner ces chiffres à RE. C'est à la demande d'une commune que l'ECA transfère ces données. Techniquement, l'opération se fait de serveur à serveur. La loi Vaudoise sur la protection de données personnelles (LPrD) du 11 septembre 2007 régit cette autorisation de transfert.

La sous-commission poursuivra ses travaux en 2014-2015 sur des sujets comme le remplacement du matériel et la mise à jour des logiciels sous l'angle de la maintenance ponctuelle ou planifiée. Elle se penchera également sur des questions comme la gestion de projet et celles des risques à long terme.

## **2.5. Les divers moyens de communication de la Ville de Pully envers la population**

A la question de savoir si la Commune a une stratégie de communication et une vision globale, M. le Syndic nous répond par l'affirmative, mais non formalisée sur papier. Il y a eu des rapports en séances de Municipalité durant l'année 2013. Par exemple : retours de presse, infos à la presse (là, il y a souvent très peu de monde qui vient aux conférences de presse sauf en cas de sujet polémique), informations au public, annonces pour la presse, élaboration du journal communal. Il y a aussi le suivi sur le site et les réseaux sociaux.

Il semble à la sous-commission qu'il pourrait y avoir plus d'actualités et plus de précisions concernant les divers travaux en cours ou à venir au sein de la Ville de Pully. On a l'impression que la façon de faire échappe à une vision globale !

M. le Syndic répond que cela en fait partie !

Afin de pouvoir mesurer l'objectif atteint au niveau de la communication, il faudrait faire des enquêtes. Quand on informe les gens concernant les travaux, c'est très positif. La communication pour les différents dicastères est en train de se développer. Beaucoup de choses se font. Le service de communication a été créé en 2011 et on se rend compte que c'est un élément qui prend beaucoup d'importance. On essaye de coordonner toutes les informations afin d'améliorer la communication, ça renforce la vision transversale dans l'administration de la Commune. Ce service de la communication dépend du dicastère AGF, mais les actions sont discutées en séances de Municipalité. C'est un processus assez long. Les différents services fournissent la matière. Selon le cahier des charges de Mme N. Lude (employée à 70% - le poste va passer à 80%) celle-ci développe et applique le plan de communication de la Municipalité. Elle est en charge des relations avec la presse et le public, apporte son soutien à l'élaboration de certaines publications, par ex. le flyer pour la promotion du vin communal. Elle est chargée de la bienfaisance du Rapport de Gestion de la Municipalité. Au fur et à mesure que l'on rajoute de l'information, on se rend compte qu'on doit restructurer différemment.

A la question de savoir comment cela se passe lorsque quelqu'un cherche une information et si une personne est disponible pour la renseigner, M. le Syndic précise qu'il y a plusieurs possibilités pour obtenir une réponse. Souvent la personne appelle le greffe municipal qui va pouvoir l'aiguiller, certains appellent également directement le service de la communication. Le service de renseignement est ainsi assuré.

Il est mentionné que lors du dernier forum des quartiers solidaires qui a eu lieu à l'automne dernier, une majorité de gens se trouve mal informée. Il ne faut pas oublier que beaucoup de personnes gens âgées n'ont pas accès à internet. Dans le journal communal, il n'y a que des articles concernant la Municipalité !

M. le Syndic informe à ce titre que c'est un choix d'avoir réalisé un journal ainsi. On aurait pu faire un journal local, style Chronique de Lavaux, mais ce n'est pas le même budget non plus aussi. Le journal communal est la voix de la Municipalité et de l'Administration communale, le journal communal transmet les informations officielles à la collectivité sur les projets qui sont menés par la Municipalité et par l'administration. C'est aux sociétés locales de distribuer des flyers et à faire la promotion de leur manifestation. Ces informations-là sont aussi, en partie, diffusées par le Régional.

Au terme de son entretien, la sous-commission à la conviction que la vision globale de la communication doit être affinée et présentée de manière concrète au Conseil communal dans les meilleurs délais !

## 2.6. Les musées de Pully

En complément à la réponse du postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully, nous avons souhaité connaître le nombre d'entrées au Musée d'art de Pully durant l'année 2013 : il y a eu au total 9'744 entrées dont 6'246 pour le Musée d'art et 3'498 pour la Villa Romaine. Les recettes totales générées se montent à CHF 51'331.40. Ce montant représente 10% environ du budget alloué aux Musées de Pully en 2013. Les animations proposées rencontrent un succès appréciable et constituent une part significative des recettes.

Il faut savoir qu'un grand nombre de visiteurs ne paient pas d'entrée (env. la moitié). Ceux-ci sont les Amis du Musée, le Club des 100, les étudiants faisant partie de concours, les partenaires au sponsoring, les enfants de moins de 16 ans, les visiteurs du 1<sup>er</sup> samedi du mois, les visiteurs de la Nuit des musées, les classes (celles-ci paient CHF 60.-), Caritas, l'Association Musées Suisse, les lauréats de concours qui gagnent une entrée gratuite, le Conseil International des Musées, les membres de l'association Promotion Pully-Paudex-

Belmont, la presse et également les personnes présentes lors des vernissages. Un montant de CHF 80.- est demandé aux groupes non scolaires en plus du prix d'entrée de CHF 7.-.

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de mettre l'appartement du bâtiment du Musée à disposition de celui-ci afin de permettre un gain de place substantiel. Il n'y a actuellement pas de projet de transformation ou de rénovation du Musée à l'étude !

L'entreposage des œuvres auprès du Musée d'Art de Pully nécessite beaucoup d'attention. En particulier, les conditions de conservation ne sont pas optimales. Plusieurs locaux y sont dédiés et pour certains d'entre eux des travaux d'amélioration doivent être envisagés (conditionnement de l'air, contrôle de l'humidité, etc.). En outre, les locaux sont exigus et il n'est pas possible de gagner de la place en se séparant des œuvres sans valeur réelle. Ces œuvres devant être conservées lorsqu'il s'agit de donations ou de legs. Le Musée peine en effet à trouver des locaux adaptés à la conservation d'œuvres d'art. Un arrangement avec le Musée cantonal des Beaux-arts ou autres musées ne semble pas possible, car le problème touche l'ensemble des musées d'art. A terme, d'autres solutions devront être trouvées.

La sous-commission a pu se persuader que la gestion actuelle des Musées de Pully est efficace et que leur direction est compétente et dynamique.

La sous-commission se demande toutefois s'il ne serait pas souhaitable d'accroître la proportion des recettes par rapport au budget alloué.

De plus, un musée doit trouver sa justification et il semble utile de revoir le rôle du Musée d'Art de Pully à long terme, en particulier dans le nouvel environnement muséal qu'entraînera l'ouverture du Musée cantonal des beaux-arts au travers de questions comme par exemple : quelle complémentarité ? Quelle « niche » prendre ?.

## **2.7. Boucllement du Préavis 04 - 2013**

Le préavis a été réalisé dans les délais impartis et sans problèmes particuliers. Il a été bouclé avec une non dépense de CHF 12'955.11 sur les CHF 431.000.- de crédit alloué par le Conseil Communal lors de la séance du 20 mars 2013.

Pully, le 26 mars 2014

Pour la sous-commission,  
Mmes Valérie Anglard, Annie Mumenthaler, MM. Daniel Bolens, Michel Godart

---

### 3. Domaines, gérances et sports (DDGS)

---

La sous-commission était composée de Mme Lena Lio, MM. Franck Ducret, Jean Dutruit

#### 3.1. Introduction

La composition de la sous-commission s'est modifiée en automne 2013, avec l'arrivée de MM. Frank Ducret (UP) et de Jean Dutruit (UDC), suite au départ de M. Pierre Zappelli (PLR), devenu Président du Conseil communal, et à celui de Philippe Weber (UDC) dont l'intérim a été tenu par Jean-Marc Chevallaz (PLR), président de la Commission de gestion.

Durant l'année 2013-2014, la sous-commission « Domaines, gérances et sport » a abordé les questions du port, des logements, du centre sportif et du cimetière.

La sous-commission s'est réunie les 7 et 13 novembre 2013, le 11 décembre 2013 et le 27 mars 2014.

Elle a rencontré la Direction des domaines, gérances et sport (DDGS) le 11 décembre 2013.

De l'entretien avec la DDGS et de l'étude des divers documents remis à la sous-commission, il résulte les observations suivantes.

#### 3.2. Port de Pully

Toutes les informations, ainsi que les documents fournis sont d'une parfaite correspondance, et l'on peut certifier que le port est parfaitement administré. Quelques travaux sont en cours sur les estacades pour l'ouverture de la saison.

#### 3.3. Logements de la commune

Dans son rapport 2012, la sous-commission avait relevé que certains loyers étaient particulièrement bas, tout en précisant que ce sujet serait traité en 2013.

Afin d'étudier ce sujet, la sous-commission a pu obtenir auprès de la DDGS la liste des « Logements propriété de la Ville de Pully, état novembre 2013 ». En consultant cette liste, la sous-commission a soulevé un certain nombre de questions auxquelles les représentants de la DDGS ont pu répondre de manière claire et circonstanciée.

##### 3.3.1. Catégories de logements

- FONCTION = logements de service (en général: conciergerie) ;
- LIBRE = marché libre, pas de règlement ;
- LUP = logements d'utilité publique : logements dont le loyer est adapté à la situation du locataire, logements d'urgence, etc. À attribuer, si le revenu n'excède pas 5 fois le loyer ;
- PRÉCAIRE = logements salubres, mais à la limite. Immeuble dont l'affectation future n'est pas définie ;

- SUBVENTIONNÉ = logements avec « Aide à la pierre », subventionnés par la Commune.

L'attribution d'un logement à l'une ou l'autre catégorie est parfois aléatoire. C'est pourquoi, la sous-commission suggère à la DDGS de contrôler et de revoir certains cas. À titre d'exemple, les 4 appartements de l'immeuble Pré-de-la-Tour 11 qui se trouvaient dans la catégorie LUP doivent passer sous la dénomination Libre. Cette correction a d'ailleurs été effectuée immédiatement.

### 3.3.2. Loyers

La sous-commission a constaté que certains loyers étaient particulièrement bas. Elle a également exprimé son étonnement face à l'absence d'adaptation de loyer par rapport au prix du marché (mise à part l'IPC) sur certains appartements, comme ceux mentionnés ci-dessous :

- Liaudoz 30: 3 pièces, 58 m<sup>2</sup>, augmentation en 20 ans de CHF 630.00 à CHF 667.00 ;
- Collège de Mallieu : 3 pièces, 94 m<sup>2</sup>, augmentation en 20 ans de CHF 600.00 à CHF 630.00 ;
- Chamblandes 19 : villa 5 pièces, augmentation en 30 ans de CHF 810.00 à CHF 1'077.00 ;
- Ramuz 115 : 5 pièces, 124 m<sup>2</sup>, augmentation en 35 ans de CHF 700.00 à CHF 967.00.

Les représentants de la DDGS ont expliqué qu'à chaque changement de locataire les loyers sont adaptés au prix du marché. Concernant les appartements de fonction, le loyer est aussi adapté selon les contraintes du poste. Toutefois, il faut préciser que la Commune tient à maintenir les concierges sur place pour éviter des déprédations, pour surveiller les installations, pour réagir rapidement aux alertes éventuelles et pour avoir une présence quasi permanente. Ces contraintes sont donc à la charge des concierges, ce qui justifie des loyers attractifs et relativement bas.

Il n'en reste pas moins que dans certains cas (comme par exemple ceux qui sont mentionnés ci-dessus), la sous-commission demande à la DDGS de négocier avec le locataire concerné une augmentation raisonnable du loyer, en particulier pour les logements dont les locataires n'ont plus changé depuis longtemps. Dans la plupart des cas, la location s'étend depuis 10, 20, 30, voire 35 ans, sans que le loyer ait suivi la courbe des revenus. Il y a donc un travail d'analyse à réaliser pour chaque cas séparément.

### 3.4. Restaurant du Prieuré

Le restaurant du Prieuré a été loué par la Commune, à partir du 15 novembre 2013, à MOAC Sàrl et Madame Monika Acosta. Le premier terme du bail, à durée indéterminée, échoit le 31 mars 2014, après quoi il est renouvelable de 6 mois en 6 mois. Cette solution a été adoptée afin de permettre à la Ville de Pully de résilier, si nécessaire, le bail à loyer dans un court délai en vue du projet de réhabilitation prévu pour le bâtiment.

### 3.5. Forêts

Vu l'indisponibilité de la DDGS et celle des membres de la sous-commission, cette dernière a décidé de repousser à l'année 2015 la visite et le rapport sur la situation des forêts.

### 3.6. Terrains

La sous-commission s'est intéressée à l'ensemble des propriétés de la Commune de Pully et plus particulièrement aux terrains qui sont vierges de toute construction.

La DDGS a remis aux membres de la sous-commission la liste de toutes les parcelles dont la Commune est propriétaire. Cette liste comprend le numéro de la parcelle, son adresse et sa classification (avec ou sans les bâtiments qui sont édifiés sur ces terrains). Il est donc facile de repérer les terrains ou tout autre « objet » (bâtiment locatif, école, église, abri T.L., sous-station électrique, etc.) intéressant la personne qui consulte cette liste. De plus, pour chaque « objet », il existe une fiche que l'on peut consulter à la DDGS avec tous les détails qui caractérisent l'« objet » en question (surfaces, servitudes, etc.).

La sous-commission s'est également penchée sur un cas particulier, celui du pavillon des jardiniers au cimetière de l'avenue C.-F. Ramuz. Les vestiaires et WC sont vétustes et ne correspondent pas aux normes imposées par le canton. Les représentants de la DDGS ont précisé que le cimetière était toutefois sous la responsabilité des Parcs et Promenades. Ils se sont cependant engagés à vérifier l'état de ces locaux.

### 3.7. Centre sportif de la Rochettaz

La sous-commission s'est intéressée aux fonctions de la DDGS et de la DUE en posant les questions suivantes :

- Quelles sont les tâches attribuées à la DDGS et celles qui concernent plutôt la DUE dans le cas des installations sportives ?
- Quelle part d'influence la DDGS a-t-elle sur le développement et l'avenir des installations sportives et des locaux concernés ?
- Quelle est la situation actuelle des projets pour le Tennis-Club et plus particulièrement son club-house ?

Les représentants de la DDGS ont décrit les tâches respectives de chaque dicastère en précisant notamment que la DUE était impliquée dans tous les projets nécessitant des compétences urbanistiques et architecturales. Ils ont expliqué à la sous-commission que les deux dicastères collaboraient étroitement dans l'élaboration des projets de rénovation. À ce propos, une séance de coordination entre les 2 Directions a lieu tous les 15 jours. C'est également le cas avec la DTSI.

Exemple de coordination : Le Tennis-club de Pully.

- Les projets, la conception générale du développement et les travaux importants sont du ressort de la DUE ;

- L'entretien du club-house, les petits travaux de réparation et de rénovation sont du ressort de la DDGS.

Le problème du club-house fait partie des priorités pour la Commune. Une chose est certaine : selon Madame la municipale Lydia Masméjan, l'emplacement du club-house sera le même que l'actuel. Par contre, il est probable que le club devra se contenter d'une buvette à la place du restaurant actuel. Dans ce cas, ne pourrait-on pas trouver avec la Direction du Tennis-club des fonds privés pour réaliser un véritable club-house avec restaurant plutôt que buvette ? La question est posée et il ne reste plus qu'à y répondre.

### **3.8. Préavis clôtés en 2013**

#### **3.8.1. Préavis n° 3-2012 - Remplacement divers véhicules de la commune**

Crédit demandé : CHF 1'056'774, dont CHF 665'074 pour la DDGS.

Pour la DDGS, ce préavis prévoit les remplacements suivants :

- Tracteur forestier : commandé, livré
- Véhicule utilitaire pour les forestiers : remplacé en interne
- Véhicule utilitaire des artisans : commandé, livré
- Véhicule utilitaires (balayeuse) : commandé, livré.

### **3.9. Préavis ouverts**

#### **3.9.1. Préavis n° 2-2014 - Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2014 à 2016**

Crédit demandé : CHF 950'000, dont CHF 160'000 pour la DDGS.

#### **3.9.2. Préavis n° 16-2012 - Entretien du patrimoine construit, étape 2**

Crédit demandé : CHF 2'046'000.

Ce préavis est traité conjointement avec la DUE.

Travaux prévus en 2013 - 2014.

#### **3.9.3. Préavis n° 11-2012 - Politique du logement 2012-2019 - préavis d'intention**

Crédit d'étude demandé : CHF 83'000.

#### **3.9.4. Préavis n° 01-2010 - Stand de Volson, assainissement butte de tir**

Crédit demandé : CHF 605'000.

Travaux terminés : attente de la participation de Belmont pour la clôture administrative.

**3.9.5. Préavis n° 16-2009 - Développement des structures de la petite enfance - étape 2 (unité d'accueil les copains d'abord / Ramuz 73)**

Crédit demandé : CHF 680'000.

Travaux terminés : une partie du crédit est attribué à l'étude d'un éventuel nouveau plan de quartier (en cours par la DUE).

**3.10. Remerciements**

La sous-commission remercie Madame Lydia Masméjan, municipale, ainsi que tout le personnel de la DDGS pour leur accueil et leur disponibilité, pour l'organisation de l'entretien accordé, et pour la rapidité de réaction de la DDGS aux propositions émises par la sous-commission.

Pully, le 13 avril 2014

Mme Lena Lio, MM. Frank Ducret, Jean Dutruit

---

## 4. Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

---

La sous-commission était composée MM. Mathias Fernandez, Pierre-William Loup, Gérard Mieli.

### 4.1. Introduction

La sous-commission DJAS de la Commission de gestion composée des Conseillers communaux Pierre-William Loup, Mathias Fernandez et Gérard Mieli, s'est réunie les 9 décembre 2013, 27 janvier 2014, 17 février 2014 et 24 mars 2014 dans les bureaux de la DJAS. Elle a été reçue par M. Daniel Margot, Conseiller municipal et M. Alain Delaloye Chef de service. Lors de la séance du 24 mars 2014, Mme Christiane Lambert, Directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse a également participé à ce groupe de travail.

Nous devons remercier ces personnes pour leur disponibilité et la mise à disposition des toutes les informations demandées par la sous-commission.

### 4.2. Les pôles de compétence et de responsabilité de la DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérane des prestations qui impliquent une compétence de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance ainsi que des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse. Son activité s'est également étoffée autour de la gestion des accueillantes en milieu familial (mamans de jour).

L'ensemble de ces prestations est assuré par :

- 11 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 3 stagiaires qui suivent également les cours de la Haute École de gestion, 1 stagiaire pré-emploi et 1 apprenti ;
- 4 collaborateurs au Home-école des Mosses ;
- 23 accueillantes en milieu familial ;
- 7 dames de réfectoire et des auxiliaires (moniteurs de camps et colonies ainsi que des surveillants pour les études surveillées).

### 4.3. Méthodologie de l'analyse de la Commission de gestion

La sous-commission s'est penchée sur les trois importants chantiers entrepris ou poursuivis par la DJAS à savoir la politique sociale en faveur des aînés, l'amélioration des conditions des accueillantes en milieu familial et la Fondation de l'enfance et de la jeunesse.

La Commission de gestion, réunie en sous-commission, s'est penchée premièrement et de façon sommaire sur la gestion générale de la DJAS et n'a relevé aucun manque ou déficience dans les opérations de ce département. Elle a également noté que l'ambiance générale est bonne

#### 4.4. Politique sociale en faveur des aînés

Faisant suite à une pression politique initiée par la Municipalité et renforcée par un postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Panizzon en faveur des seniors de Pully (octobre 2010), un projet initié et géré par la DJAS avec la participation de Pro Senectute (mandatée) et d'autres parties prenantes en 2011 déjà, a produit ses premiers résultats en 2013. Pour mémoire, on rappellera que l'objectif de ce concept, souvent appelé 'quartier solidaire', était de constituer un état des lieux de la qualité de vie des habitants de plus de 55 ans selon une démarche communautaire dans les quartiers de Pully-Nord. Cette étude a permis de dégager des pistes d'action permettant de qualifier la qualité de vie des aînés et ultérieurement de créer des liens entre les aînés et les acteurs sociaux du quartier. On peut rappeler ici l'importance sociale d'une telle entreprise puisque le pourcentage de seniors de plus de 55 ans est 36.5% et celle des plus de 65 ans est de 24.5% alors que la moyenne suisse des plus de 65 ans est de 17.4%.

Le rapport complet du diagnostic communautaire couvrant les thèmes tels que l'environnement et l'identité de quartier, les liens sociaux et les activités, la mobilité et les services, la sécurité et finalement l'information et santé a été présenté en mars 2013 en séance publique. Ce rapport peut être obtenu sur le site <http://www.quartiers-solidaires.ch/vald/pully-nord-28.html>.

Ce rapport a servi de fil conducteur à la DJAS dans la mise en place d'activités destinées aux aînés. On peut donc relever que dans les quartiers de Pully-Nord, nos aînés bénéficient maintenant d'activités et de moments de rencontres tels que par exemple:

- Groupe habitants ;
- Accueil café ;
- Séances de réflexion thématiques ;
- Fête de la Cour ;
- Repas solidaires ;
- Groupe de conversation anglaise ;
- Promenades conviviales ;
- Cours de stretching ;
- Récits de ... (présentations réalisées par des habitants) ;
- Moments de pétanque - dès le mois de mai 2014 ;
- Tandems «inter-langues».

Il est également important de noter que si la DJAS garde la maîtrise sur la gestion globale du projet, les activités sont, quant à elles, en général autogérées.

Les prochaines étapes du projet sont définies dans la méthodologie "Quartiers Solidaires" apportées par Pro Senectute, soit:

- Phase « d'émergence »: Mise en place des premiers projets par les habitants les plus engagés et les plus motivés. Durée une année.
- Phase de « réalisation »: Les projets se multiplient, la réflexion se poursuit dans les forums et de nouvelles personnes se joignent à la démarche. Durée une année.
- Phase d'« autonomisation »: C'est la dernière phase. Elle réunit Pro Senectute Vaud, les partenaires signataires de l'accord de collaboration, les professionnels présents sur le terrain et les habitants. Son but est de mesurer l'avancement du processus et sa maturité et de préparer le retrait des animateurs de Pro Senectute pour laisser le quartier fonctionner de manière autonome avec l'aide de la Ville.

Il apparaît donc que ce concept et sa mise en place ont rencontré un grand succès auprès des bénéficiaires et que si un tel projet devait être mené dans un autre quartier de Pully, le canevas de base pourrait être reporté.

Le coût global de ce projet, pour la commune de Pully, s'élevait, en décembre 2013 à CHF 80'214.00.

#### **4.5. Organisation de l'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud**

L'accueil de jour des enfants est régi par la Loi sur l'accueil des enfants (LAJE) adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2006. L'article premier de la LAJE présente les objectifs de cette loi, soit :

- d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants ;
- de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement ;
- d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ;
- d'instituer la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), sous forme d'une fondation de droit public.

La FAJE est constituée d'un Conseil de Fondation (12 membres) et d'une Chambre consultative (22 membres). Les membres des organes de la FAJE sont nommés par le Conseil d'Etat. Le Conseil de Fondation qui a la responsabilité de la réalisation des missions confiées par la LAJE et qui édicte les règlements et directives de mise en œuvre. Ses ressources proviennent du subventionnement des structures d'accueil de jour par l'intermédiaire des réseaux d'accueil, soit :

- d'une contribution annuelle de l'Etat (~CHF 8'000'000.00) ;
- d'une contribution annuelle des communes (contribution-socle de CHF 5.00 par habitant) ;
- des contributions perçues auprès des employeurs, représentant le 0.08% de leur masse salariale soumise à l'AVS.

Pour pouvoir bénéficier des subventions de la FAJE, les structures d'accueil doivent s'organiser et se constituer en réseaux. Chaque réseau doit pouvoir offrir au moins 2 des 3 types d'accueil existants (préscolaire, parascolaire, familial de jour). Le tableau ci-dessous décrit les trois types d'accueil :

## Accueil de jour - types d'accueil

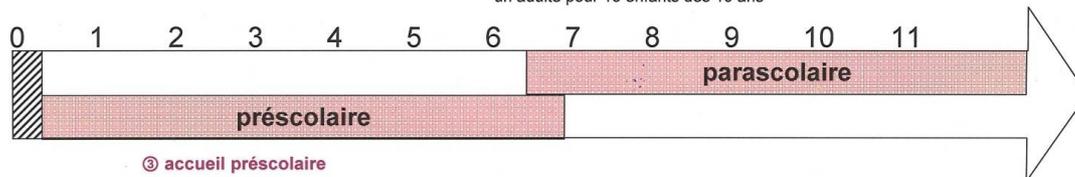
### ① accueil familial

- mamans de jour
- accueil jusqu'à 5 enfants (8-10 à midi) yc les siens

- principe du tiers payant  
Les communes ou associations de communes mettent sur pied des structures de coordination et engagent la coordinatrice

### ② accueil parascolaire collectif

- un adulte pour 12 enfants jusqu'à 10 ans
- un adulte pour 15 enfants dès 10 ans



### ③ accueil préscolaire



**Bébés**  
de 4 mois < 18/24 mois  
5 enfants pour 1 adulte



**Moyens**  
de 30/36 mois < 48/60  
10 enfants pour 1 adulte



**Trotteurs**  
de 18/24 mois < 30/36  
7 enfants pour 1 adulte



**Écoliers enfantins**  
12 enfants pour 1 adulte

Nursery (NU)

Gardié (GA)

Unité d'accueil pour  
écoliers enfantins (UAPEE)

### Au minimum pour le financement

Accueil préscolaire : 10 places  
25 h./semaine, 45 semaines  
Accueil parascolaire : 10 places  
12 h./semaines, 36 semaines

### Réseau

- Prestations de 0 à 12 ans
- 2 des 3 types d'accueil
- Pour le parascolaire 2 des 3 temps d'ouverture soit :  
matin – midi ou  
midi – après-midi

Pour pouvoir être reconnu, le réseau doit :

- établir une politique tarifaire unique, applicable à toutes les structures d'accueil du réseau (article 29 LAJE) ;
- définir une clé de répartition pour la prise en charge du déficit du réseau par ses membres (communes, entreprises) ;
- présenter un plan de développement à 5 ans afin d'augmenter l'offre en matière d'accueil sur le territoire du réseau ;
- définir son mode d'organisation (statut juridique et modalités de fonctionnement) ;
- définir les conditions d'accueil et les priorités d'accès aux places existantes.

Afin de souscrire aux exigences de la LAJE, le réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (PPBL) s'est constitué et est structuré de la façon suivante :

## Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry

Ville de Pully	Commune de Paudex	Commune de Belmont	Commune de Lutry
Gestion par Ville de Pully - DJAS	Gestion par Commune de Paudex	Gestion par Commune de Belmont	Gestion par Commune de Lutry
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil familial PPBL</li> <li>• Accueil parascolaire</li> <li>• Transports scolaires</li> <li>• École à la montagne</li> <li>• Colonies et camps de vacances</li> <li>• Réfectoires primaires et secondaires</li> <li>• Etudes surveillées</li> <li>• Bibliothèque des jeunes</li> <li>• Pédibus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil parascolaire:</li> <li>• Transports scolaires</li> <li>• Colonies et camps de vacances</li> <li>• Réfectoires</li> <li>• Etudes surveillées</li> <li>• Bibliothèque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil parascolaire:</li> <li>• Transports scolaires</li> <li>• Camps de vacances</li> <li>• Réfectoires primaires et secondaires</li> <li>• Etudes surveillées</li> <li>• Bibliothèque des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil parascolaire:</li> <li>• Transports scolaires</li> <li>• Colonies et camps de vacances</li> <li>• Réfectoires primaires et secondaires</li> <li>• Etudes surveillées</li> <li>• Bibliothèque des jeunes</li> </ul>
Gestion par la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully		Accueil préscolaire: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 nursery-garderie</li> </ul> Accueil parascolaire: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 réfectoire scolaire</li> <li>• 1 UAPE</li> </ul>	Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Lutry  Accueil préscolaire: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 nursery-garderie</li> </ul> Accueil parascolaire: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 UAPE</li> </ul>
Accueil préscolaire: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 nurseries (Pully)</li> <li>• 2 garderies (Pully)</li> <li>• 1 nursery-garderie (Paudex)</li> </ul>	Accueil parascolaire: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 UAPE (Pully)</li> <li>• 1 UAPE (Paudex)</li> <li>• 1 Espace Jeunes</li> </ul>		

Les structures d'accueil du réseau PPBL est subventionné par la FAJE de la façon suivante :

- 20% de la masse salariale du personnel éducatif des structures d'accueil collectif ;
- 100% du salaire des coordinatrices du réseau d'accueil familial de jour (mamans de jour), plus un forfait de CHF 25'000.00 par EPT de coordinatrice, pour les tâches administratives ;
- Aide au démarrage lors de la création de nouvelles places d'accueil ;
- Aide « à la pierre » lors de la création de nouvelles constructions ;
- Aide aux structures à temps d'ouverture réduite (jardin d'enfants) qui proposent de l'accueil d'urgence.

#### 4.6. Accueil familial de jour

En 2011, alors que les conditions salariales des 'mamans de jour' étaient en révision, une pétition a été déposée demandant un tarif horaire de CHF 7.00 (par enfant). Cette pétition a été traitée par le Conseil communal en mai 2012 avec pour résultat la mise en chantier d'une refonte complète de ce système (2012 et 2013) aboutissant à la mise en place de nouvelles conditions des mamans de jour dont les axes d'améliorations touchent les domaines suivants:

- Tarif horaire ;
- Droit aux vacances ;
- Suppression de la différenciation du tarif horaire ;
- Indexation du tarif horaire ;
- Majorations pour travail selon horaires spéciaux ;
- Tranches horaires ;
- Forfait d'accueil des scolaires à midi ;
- Accueil minimal par semaine ;
- Forfait administratif et formations ;
- Dotation annuelle de sacs poubelles taxés ;
- Formules de 'capital absences'.

Il est par ailleurs important de noter que sous cette nouvelle organisation, toutes les relations entre les accueillantes familiales, les parents et l'administration sont réglées par des contrats type.

Le tarif horaire des mamans de jour était un facteur important dans la mise en place de la nouvelle structure. Sans entrer dans les détails de la méthode de calcul, on constate que le nouveau tarif offert aux accueillantes familiales du réseau PPBL est maintenant de CHF 7.15 par heure et par enfant. Il est également important de noter qu'un 13ème salaire leur sera accordé. On notera également que certaines définitions comme l'accueil minimal par semaine, les forfaits administratifs et de formation ont également été qualifiées. Un compte 'capital absences' qui comprend les vacances et les absences sera tenu à jour pour chaque enfant accueilli.

La grille de tarifs, basée sur les revenus fiscaux des parents a été également redéfinie. Elle sera réévaluée en été 2015, lors de la mise en œuvre imposée par la loi de la nouvelle méthode du calcul du revenu des parents, le revenu déterminant unifié (RDU). A fin décembre 2013, l'importance de la Structure d'accueil familial de jour (AFJ, mamans de jour) PPBL pouvait être évaluée par les chiffres suivants :

- 23 accueillantes ;
- 93'838 heures (60mn) d'accueil ;
- 118 enfants dépannage ;
- 132 enfants effectifs fin année ;
- 250 enfants placés en 2013.

Il apparaît cependant que, et malgré la mise en place de ces nouvelles conditions, le nombre de places disponibles reste insuffisant. En effet, fin 2013, quelques 40 enfants étaient toujours placés sur une liste d'attente. Pour de nombreux parents, la seule alternative est de rechercher une solution de placement auprès de structures privées.

Dans le cadre des améliorations potentielles, on notera qu'un système informatique de gestion de l'enfance au niveau du Réseau PPBL (2ème partie de l'année 2014).

A ce stade, il est important de noter que la structure de coordination de l'accueil familial de jour PPBL est totalement indépendante de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse.

#### 4.7. Fondation de l'enfance et de la jeunesse

La Fondation de l'enfance et de la jeunesse a été créée le 1er janvier 2007 suite au préavis 15-2006 (septembre 200) présenté au Conseil communal de la ville de Pully et dont les conclusions étaient :

- d'accepter la création par la Municipalité d'une Fondation de l'enfance et de la jeunesse dont le but sera de gérer les structures de l'enfance et de la jeunesse, existantes ou à venir, créées par la Ville de Pully ou dont la gestion lui a été confiée ;
- d'accepter d'allouer à cette Fondation un capital de dotation de CHF 50'000.00, prélevé sur le fonds de réserve «nurseries et garderies», compte N° 9281.720.00, qui se monte à CHF 107'000.00.

Le préavis avait été accepté à une large majorité, avec 7 voix contre et 14 abstentions. L'objectif de la fondation, décrit dans le préavis, est de gérer les structures de l'enfance et de la jeunesse créées par la Ville de Pully, ou dont la gestion lui a été confiée, existantes ou à venir, en remplacement de l'Association d'Entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont qui a la responsabilité actuellement de deux nurseries, de deux unités d'accueil pour écoliers, d'une garderie et d'un «Espace jeunes».

L'évolution de cette organisation s'est poursuivie depuis sa création. Cette structure est actuellement composée de:

- 1 directrice (1 EPT) ;
- 1 assistance administrative ;
- 1 assistance inscription, liste d'attente ;
- 1 animateur à l'établissement primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont ;
- 10 structures d'accueil de Pully et de Paudex qui sont au bénéfice chacune d'une autorisation du Service de Protection de la Jeunesse sur la base d'un projet institutionnel comprenant et déclinant les aspects suivants:
  - pédagogique (valeurs, activités avec les enfants, etc.)
  - organisationnel (statuts, nombre d'enfants par professionnel présent)
  - infrastructurel (locaux, aménagements)
  - économique (viabilité financière)
- 1 Espace jeunes, lieu de rencontre pour les jeunes de 12 à 18 ans entièrement financé par la Ville de Pully.

A ce jour la fondation compte 120 de collaborateurs fixes représentant 75 ETP.

Il est important de noter que la bonne gestion de la fondation provient notamment de l'excellente relation de travail entre la direction et le bureau de la fondation, spécialement de sa présidente. En effet, si la responsabilité opérationnelle est du recours de la directrice, la présidente prend une part active dans la bonne marche de l'institution en s'impliquant personnellement 'sur le terrain'.

Au niveau financier, il est noté que la fondation possède une parfaite maîtrise des charges. En effet, depuis sa création, elle n'a jamais dépassé le budget qui lui avait été accordé. Il est également précisé que la gestion financière de la fondation est grandement facilitée par la proximité et l'accessibilité du Service des finances de la ville de Pully.

La gestion 'au jour le jour' de la fondation est clairement structurée avec des séances de coordination fréquentes et planifiées et un système de communication horizontal et vertical bien en place. Ces méthodes permettent de détecter tout problème qui pourrait survenir et d'y faire face.

Si la gestion de la fondation semble bien fonctionner, la sous-commission a cependant relevé que du fait de la complexité des tâches administratives, la fondation nécessite et bénéficie du soutien de services communaux pour le paiement des salaires, la tenue de la comptabilité, et le support informatique notamment. De plus, l'offre aux familles est scindée entre la fondation et le service de la jeunesse et des affaires sociales, ce qui ne facilite pas l'accès aux prestations et multiplie les facturations.

La sous-commission de la Commission de gestion s'est particulièrement penchée sur le fonctionnement futur de cette fondation car la DJAS a entrepris une réflexion sur un aspect qui pourrait devenir problématique si non anticipé. En effet, la directrice de la fondation prendra sa retraite d'ici 2015. Du fait de la grande expérience et de la forte capacité de travail de cette personne, son remplacement sera difficile. S'il serait trop long de lister ici toutes les activités de Mme Lambert, on doit cependant relever sa compétence dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, une excellente connaissance des obligations légales de la fondation, une supervision administrative des services, la capacité de contrôler les dépenses en fonction d'un budget donné, de gérer les relations avec la clientèle (en général les parents), de spécifier les besoins en formation continue, d'implémenter des projets pédagogiques adaptés à chaque structure et, de façon générale, de définir clairement l'avenir de la fondation. On ajoutera à cela qu'afin de garder le contrôle des connaissances opérationnelles de la fondation, des fiches définissant les processus sont progressivement créés.

Suite au remplacement de la directrice, certes prévisible mais cependant incontournable, la DJAS a engagé un processus de réflexion qui doit permettre de redéfinir l'organisation des activités liées à l'enfance et à la jeunesse.

Plusieurs voies sont actuellement à l'étude :

- Développer la fondation pour lui déléguer toutes les activités liées à l'enfance et à la jeunesse ;
- Développer les compétences au sein du service de la jeunesse et des affaires sociales pour reprendre les activités de la fondation dans le giron communal ;
- Ajuster l'organisation de la fondation et du service de la jeunesse et des affaires sociales, ainsi que la répartition de leurs activités, pour faire face à l'augmentation des besoins et des obligations légales.

Cet important chantier a été entrepris en 2013 et se poursuivra en 2014.

Pully, le 13 avril 2014

Pour la sous-commission,  
MM. Mathias Fernandez, Pierre-William Loup, Gérard Mieli

---

## 5. Travaux et Services Industriels (DTSI)

---

La sous-commission était composée de MM. Jean-Marie Marlétaz, Steve Marion et Richard Golay.

Notre sous-commission s'est réunie à deux reprises en présence de Monsieur Marc ZOLLIKER (Municipal) et de Monsieur Thierry LASSUEUR (chef de service).

Durant ces entretiens, les sujets suivants ont été traités :

### Lundi 20 janvier 2014 de 08h00 à 12h00

1. Présentation de la DTSI ainsi que de l'organigramme (au 31 décembre 2013) ;
2. STEP, études et réflexions entreprises en 2013, technique de filtrage des micropolluants routiers ;
3. Déchets, bilan de l'introduction de la taxe au sac, Eco points ;
4. PGEE bilan de la mise en séparatif, projet de paliers de pression différenciés. Situation sur les pertes d'eau du réseau de l'eau de boisson ;
5. Sources de Montpreveyres - bilan et solutions.

### Lundi 3 février 2014 de 08h00 à 12h00

6. MAREP / Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public ;
7. Obtention du label « Cité de l'énergie » ;
8. Investissements dans les réseaux et les infrastructures ;
9. Fréquences et tailles des chantiers communaux gérés par la DTSI ;
10. Suivi des préavis en cours et terminés en 2013.

### 5.1. Organisation du service, présentation de la DTSI

Suite au départ de chef de service Monsieur Laurent Balsiger, Monsieur Thierry Lassueur a été nommé. Une réflexion s'est engagée sur le fonctionnement du service et les responsabilités de chacun.

Le nombre de collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) de la DTSI s'élève à 53,7 unités, en augmentation de 5,3 par rapport à 2012.

La DTSI se subdivise en trois unités sous la direction d'un responsable : le secrétariat, le bureau technique et les infrastructures et exploitation. Cette structure a été complétée par la création d'une cellule de coordination composée pour l'instant de deux personnes :

- un coordinateur chargé de la sécurité, de l'environnement et du contrôle qualité (70 % ETP) ;
- un délégué de l'énergie (50 % ETP).

## **5.2. Station d'épuration et techniques de filtrage en amont**

### **5.2.1. Etudes et réflexions entreprises en 2013**

Suite aux dernières études, le raccordement des eaux usées à la STEP de Vidy apparaît bien moins attractif pour des raisons financières et écologiques.

Les résultats chiffrés de l'exploitation de la STEP de Pully ont été présentés à La Direction Générale de l'Environnement (DGE) du Canton de Vaud. Celle-ci a constaté le bon fonctionnement de la STEP, en conformité avec les règlements en vigueur.

Le coût de la solution proposée par Lausanne vient d'être révisé à la hausse d'environ 30 %, la commune de Lausanne prévoyant de continuer de facturer les coûts de l'épuration des eaux usées en fonction de la consommation de l'eau de boisson. Ce critère apparaît comme peu pertinent, particulièrement lorsque les réseaux de collectes des eaux ont un degré de séparation élevé.

Le bilan environnemental de la liaison avec Vidy est clairement négatif pour deux raisons :

1. Avec la solution préconisée pour le moment par Lausanne, les volumes des eaux usées déversées directement au lac sans traitement seront largement supérieurs, en cas d'orage, à la situation présente avec des réseaux de collectes indépendants. Si l'on veut supprimer au maximum le déversement des eaux usées au lac lors des gros orages, il y a d'importants ouvrages de génie civil à concevoir et à financer. Ce coût n'est pas estimé pour le moment ;
2. De plus, il n'est pas cohérent de diluer, avec l'ensemble des eaux usées lausannoises, les eaux préalablement concentrées à grands frais par les réseaux communaux situés à l'est de Lausanne.

### **5.2.2. Traitement des micropolluants (filtrage des eaux des routes)**

Le texte de la future loi fédérale sur la protection des eaux est actuellement en consultation. Il prévoit une taxe de CHF 9.- par habitant pour financer le traitement des micropolluants. Cette taxe est perçue tant que le bassin versant (dans lequel les eaux usées sont collectées) ne traite pas ces micropolluants.

D'après les études préliminaires entreprises par la DTSI, il serait plus efficient - sur le plan financier (subventions) et environnemental - de traiter ces micropolluants à la STEP de Pully avec une installation à définir, que de les traiter à Lausanne même si la taxe prévue des CHF 9.- par habitant devait être payée plus longtemps dans le premier cas (la restructuration de la STEP de Pully serait à priori postérieure à celle de Lausanne).

La décision finale pour l'avenir de la STEP devra être prise à l'horizon 2020-2022.

Les essais menés par Pully en collaboration avec la HES de Fribourg ont montré que le taux de capture des micropolluants routiers est de l'ordre de 50 % avec les technologies utilisées à l'avenue de Lavaux (géotextiles et système vortex), ce qui est un excellent résultat. Pour le moment, ni le Canton, ni la Confédération n'ont donné des indications claires sur la

méthode à choisir pour le traitement des eaux des chaussées. Le traitement des micropolluants routiers est donc en attente de décisions.

## 5.3. Déchets

### 5.3.1. Bilan de l'introduction de la taxe au sac

L'introduction de la taxe au sac a permis d'atteindre à Pully, en une année, les objectifs planifiés par le Canton de Vaud pour 2020. Ce qui représente une diminution globale de l'ordre de 40 % en poids des ordures ménagères et une augmentation très importante du recyclage de l'aluminium de 90 %.

Le tri étant bien plus efficace que prévu, la vente de sacs a été largement inférieure aux prévisions. Pour l'entreprise qui collecte des ordures, cela représente une diminution globale de 16 % en poids, toutes collectes confondues.

### Evolution quantité de déchets collectés - Ville de Pully

	Comparaison 2012/2013				Remarques
	Quantité 2012	Quantité 2013	Diff.	Pourcentage	
Ordures ménagères (OM)	3'941'305 Kg	2'388'990 Kg	-1'552'315 Kg	-39.4%	
Verre	550'780 Kg	602'980 Kg	52'200 Kg	9.5%	Sans mois décembre 2012 et 2013
Papier	1'124'980 Kg	1'381'860 Kg	256'880 Kg	22.8%	
Déchets végétaux	1'214'020 Kg	1'335'020 Kg	121'000 Kg	10.0%	
P E T	38'290 Kg	54'120 Kg	15'830 Kg	41.3%	3 premiers trimestres 2012 et 2013
Aluminium	16'180 Kg	30'560 Kg	14'380 Kg	88.9%	
Total	6'885'555 Kg	5'793'530 Kg	-1'092'025 Kg	-15.9%	
Total recyclables	2'944'250 Kg	3'404'540 Kg	460'290 Kg	15.6%	
Total déchets OPEO	6'831'085 Kg	5'708'850 Kg	-1'122'235 Kg	-16.4%	
	Quantité 2012	Quantité 2013	Diff.	Pourcentage	
Déchèterie	453'314 Kg	627'504 Kg	174'190 Kg	38.4%	3 premiers trimestres 2012 et 2013

Figure 1 : source DTSI Pully

### 5.3.2. Eco points

Neuf éco points ont été réalisés sur les 26 projetés dans les dix années à venir. Le coût moyen est de l'ordre de CHF 100'000 à 150'000.-. L'objectif à terme est de n'avoir plus que des containers enterrés.

## 5.4. Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) - eau de boisson

### 5.4.1. Bilan de la mise en séparatif

En 2013, la mise en séparatif des réseaux de collecte des eaux s'est réalisée sur un total de 600 m'.

Le carrefour de la Clergère, qui est un nœud important de notre réseau de collecte, est en attente des définitions de l'axe fort des transports publics.

Les chantiers de mise en séparatifs réalisés en 2013 sont les suivants :

	200	m'	chemin de Palin
	60	m'	avenue de l'Avenir Est
	50	m'	chemin de Miremont
	50	m'	chemin du Prieuré Nord
Total	600	m'	

Le chemin de Palin était la dernière priorité 1 du PGEE pour la question du séparatif. La DTSI doit désormais faire des concessions sur les planifications du PGEE par rapport aux besoins des autres réseaux sous gestion.

L'assainissement n'est donc plus le moteur des travaux d'infrastructure comme il y a encore quelques années. Désormais c'est les projets du PALM, les nouveaux aménagements de surface avec l'axe fort des transports publics qui conditionnent le programme des travaux de la DTSI.

### 5.4.2. Eau de boisson

#### 5.4.2.1.1 *Projet de paliers de pression différenciés dans la commune*

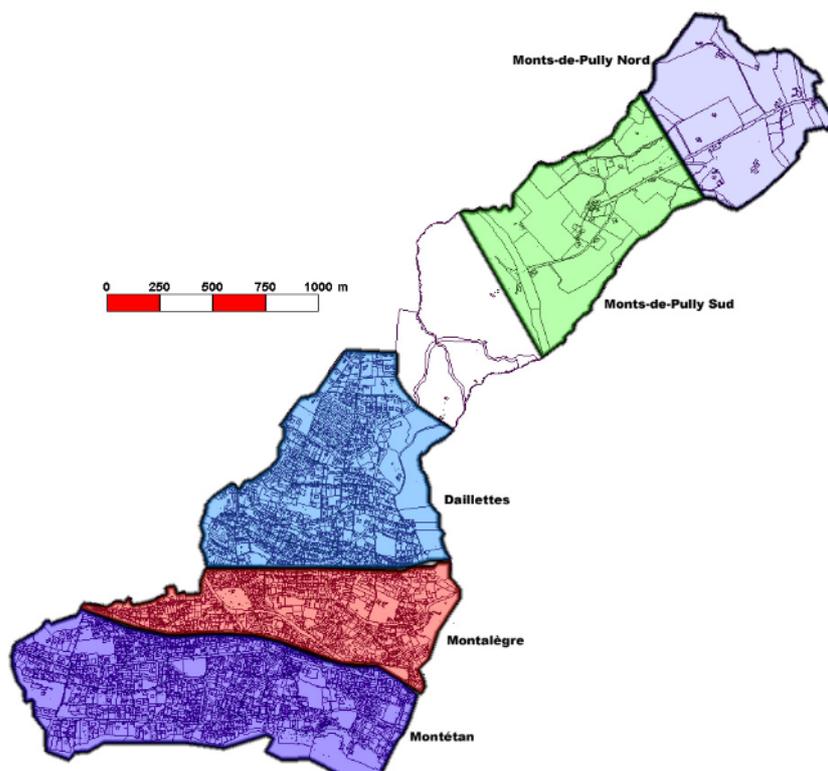


Figure 2 : provenance de l'eau de boisson sur le territoire pullièran. Source préavis 7-2006

Ce projet a été initié courant 2011 pour tenter de résoudre plusieurs problèmes récurrents liés à notre réseau de distribution d'eau potable vieillissant. Le taux de perte de ce réseau est de l'ordre de 15 %, ce qui est largement supérieur à la moyenne suisse (7%). Le coût de l'eau traitée perdue est estimé à CHF 216'000.- annuel, soit 90 ct le mètre cube (prix d'achat moyen de l'eau de boisson à Lausanne). La figure 3 ci-dessous présente les données complètes.

#### 5.4.2.2. Situation sur les pertes d'eau du réseau de l'eau de boisson.

Gestion du réseau d'eau potable	unité	2011	2012	Différence
<b>Bilan hydrique</b>				
Nombre d'abonnés		2'006	2'010	+ 0.2 %
Volume introduit sur le réseau	m <sup>3</sup>	1'580'940	1'556'480	- 1.5 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres ; mesure au réservoir des Daillettes)	m <sup>3</sup>	72'096	161'575	+ 124.1 %
Part de la production propre		4.6 %	10.4 %	
Consommation (volume facturé)	m <sup>3</sup>	1'319'342	1'318'660	- 0.1 %
Volume non facturé (pertes)	m <sup>3</sup>	261'598	237'820	- 9.1 %
Part du volume non facturé (pertes)		16.5 %	15.3 %	
<b>Ruptures de conduites et travaux d'urgence</b>				
Nombre de fuites réseau		19	24	
Nombre de fuites branchements		12	17	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		0	2	
Nombre total de fuites		31	43	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		8	37	

Figure 3 : source rapport de gestion municipal 2012

Les solutions préconisées pour remédier à ces pertes sont :

- Diminuer la pression nominale dans le réseau de distribution en créant des paliers par l'adjonction de réducteurs de pression (création de sous-réseaux) ;
- Améliorer la gestion des fuites par la détection des fuites dormantes (des campagnes de détection plus intensives sont prévues en 2014) ;
- Renouveler de manière plus importante le réseau d'eau de boisson ;
- Mettre en place un réseau d'écoute des canalisations / de détection des fuites ;
- Placer des capteurs de détection des fuites en permanence sur le réseau.

L'optimisation du réseau d'eau potable a été différée en 2013 suite à un manque de ressources humaines.

## 5.5. Sources de Montpreveyres - bilan et solutions

En 80 ans, soit de 1926 à 2005, la production des sources communales introduite dans le réservoir des Daillettes était de 18'000'000 m<sup>3</sup> (225'000 m<sup>3</sup> en moyenne annuelle), ce qui en 2006 couvrirait approximativement le 50% de la consommation d'eau du secteur des Daillettes. L'objectif initial, décrit dans le préavis 7-2006, était d'assurer une valorisation pérenne de la production d'eau des sources de Montpreveyres et de lancer les premières études en vue de l'optimisation de leur productivité.

Malheureusement 8 ans plus tard le bilan multi-annuel (sur 3 ans) est déficitaire. Il montre que l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) ne restitue pas à Pully le volume d'eau produit par les sources.

En 2012 l'AIEJ n'a restitué que 185'405 m<sup>3</sup>, soit le 64 % de la production des 289'356 m<sup>3</sup> d'eau de nos sources qu'elle a consommé (dont 161'575 m<sup>3</sup> ont été acheminés dans le réservoir des Daillettes) - la différence de 23'830 m<sup>3</sup> provient des pertes de la conduite de transport entre Savigny et Pully.

En 2013 l'AIEJ n'a restitué que 258'000 m<sup>3</sup>, soit le 63 % de la production des 312'000 m<sup>3</sup> d'eau de nos sources qu'elle a consommé, ceci représente un tout petit peu plus que le 10 % de notre consommation annuelle. Clairement la solution imaginée en 2005 - 2006 ne fonctionne pas, il faut donc mettre fin au déséquilibre entre le volume d'eau produit par nos sources et le volume d'eau qui nous est restitué.

Un groupe de travail, formé de représentants de Lausanne - Pully - Montpreveyres et de l'AIEJ, suivi par le Canton, s'est mis en place depuis plus d'un an pour trouver une solution acceptable.

## **5.6. MAREP**

Le projet « Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public » a porté ses fruits : 845 luminaires ont été changés sur 2'100 avec une diminution de 105'000 kWh soit une économie d'environ CHF 30'000.- par an. Le crédit demandé du Préavis 16-2011 était de CHF 535'000.- avec une subvention de la Confédération estimée à CHF 150'000.-.

Ce dossier sera clos après transmission des résultats à l'organisme pro Kilowatt courant 2014.

## **5.7. Obtention du label « Cité de l'énergie »**

Un délégué à l'énergie a été engagé à 50%. Il est physiquement localisé à la DTSI mais fonctionne de manière transversale dans les dicastères avec la mise en place d'un comité de pilotage (COPI) inter-dicastère.

Deux missions concernent ce poste :

1. Faire le diagnostic de l'état actuel dans le but d'obtenir, à terme, le label Cité de l'énergie ;
2. Établir un plan directeur de l'énergie.

Le diagnostic sera disponible prochainement. Un carnet de route sera ensuite établi avec les mesures à prendre et l'identification des domaines dans lesquels des efforts particuliers devront être entrepris.

## 5.8. Investissements dans les réseaux et les infrastructures

### Historique des investissements

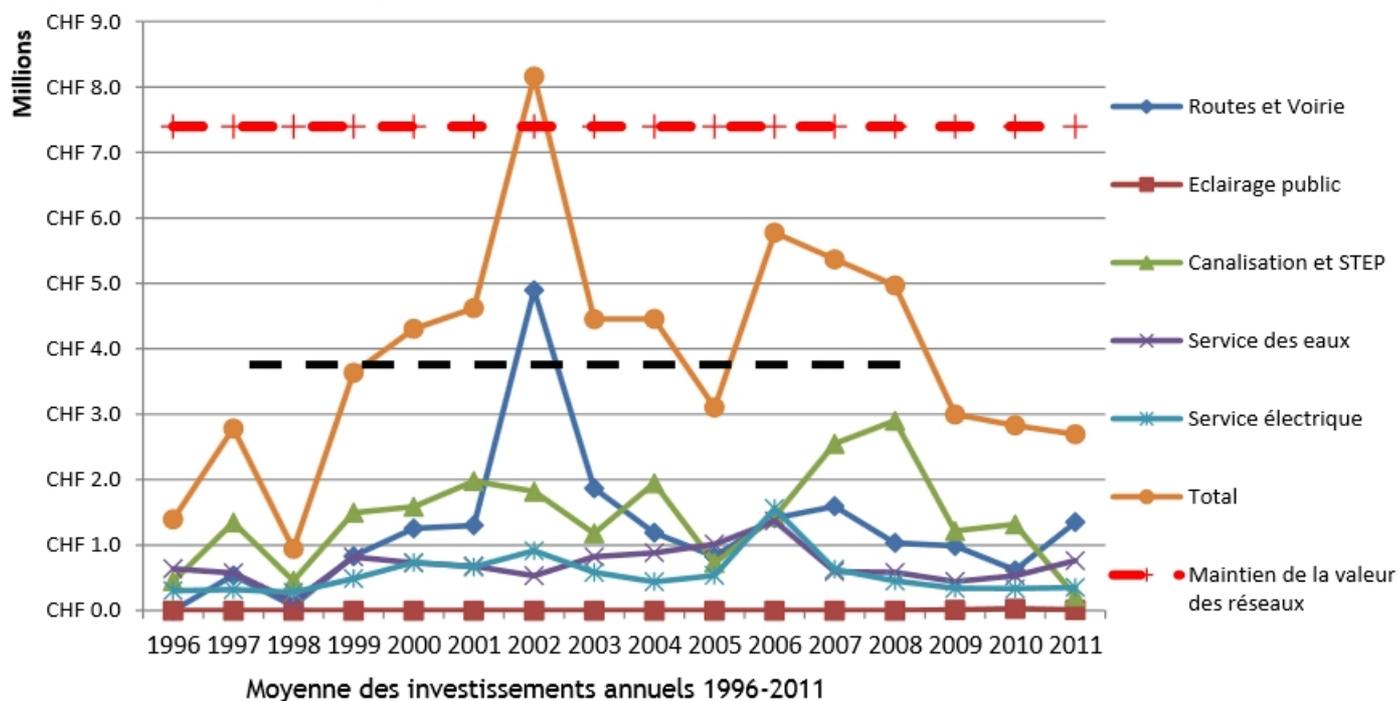


Figure 4 : source Rapport de gestion municipal 2012

La figure ci-dessus illustre les sous-investissements chroniques de notre Commune dans l'entretien des réseaux et des infrastructures.

La dépréciation moyenne annuelle (1996 - 2011) est de l'ordre de CHF 7.4 millions, c'est le montant annuel qui devrait être investi pour le renouvellement des infrastructures alors que les investissements consentis sont de CHF 4.6 millions, soit un sous-investissement moyen de CHF 2.8 millions par an. Le sous-investissement cumulé sur ces années est de l'ordre de CHF 40 millions.

La Municipalité est bien consciente du retard qui a été pris dans les investissements nécessaires à la maintenance de nos réseaux publics. Suivant la proposition de la DTSI, la Municipalité a la volonté d'augmenter les investissements consentis à environ CHF 10 millions / an, ce qui permettra de corriger le tir.

Ce rattrapage devrait se poursuivre sur 20 ans. En fonction de la situation actuelle cette évolution se fera par paliers différés dans le temps ; mais comme le montre le présent rapport, la dotation actuelle en personnel de la DTSI ne lui permet pas de faire face à une augmentation trop importante de ses missions.

## 5.9. Fréquences et tailles des chantiers communaux gérés par la DTSI

Comme chacun peut le lire dans le préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2013 à 2017, de gros investissements planifiés pour ces prochaines années seront gérés par la DTSI.

Les crédits à voter (2014-2017) qui concernent directement la DTSI sont principalement :

### Hors chantiers

Réhabilitation de la STEP	350'000
Eclairage public	389'000
Ordures ménagères et déchets	<u>850'000</u>
Total :	1'589'000

### Chantiers

Travaux d'assainissement (collecteurs)	9'450'000
Réseaux des Services industriels	10'615'000
Travaux routiers (y.c. aménagements urbains)	<u>11'111'000</u>
Total :	31'176'000

Pour les autres crédits à voter (2014-2017) des prestations seront fournies par la DTSI :

Politique du logement	72'000
Parcs, promenades et cimetières	1'000'000
Achats de véhicules à moteur	1'000'000
Aménagement du territoire	1'190'000
Développement du parascolaire et du préscolaire	2'400'000
Equipements sportifs	4'000'000
Informatique	4'220'000
Transformations, rénovations bâtiments scolaires	6'090'000
Travaux et études liés au PALM, SDEL, projets connexes	8'556'000
Constructions, rénovation bâtiments communaux	<u>13'020'000</u>
Total :	41'548'000

Même avec un calendrier décalé de ces travaux au cours des quatre prochaines années et un report de certains crédits après 2017, l'évolution de la fréquence et des tailles des chantiers communaux, constatée en 2012- 2103 va se poursuivre.

Les derniers chiffres concernant les rapports entre les coûts des chantiers gérés par la DTSI et les capacités de gestions de ces chantiers sont les suivants :

La DTSI réalise directement CHF 4.6 à 4.7 millions par année pour les chantiers d'infrastructures, soit un montant moyen de CHF 5 millions. Un chef de projet / chef de chantier peut gérer en moyenne un montant de CHF 100'000.- / mois soit entre CHF 1.2 & 1.3 million / an.

Le potentiel de gestion simultanée de plusieurs chantiers par un chef de projet est entre CHF 7 millions et CHF 10 millions ; ces chiffres évoluent selon les personnes et la complexité des projets.

Pour pouvoir répondre efficacement à l'augmentation des missions qui lui sont données, la DTSI a procédé à une clarification de l'organigramme et une optimisation de la gestion des projets.

Pour les travaux d'infrastructures comme pour les services industriels, on définit les petits, les moyens et les grands projets. Une distinction plus précise est faite entre les chantiers, le volume des travaux sous gestion et la planification des chantiers.

Les outils de gestion déjà en place ont été renforcés :

- Les heures sont saisies (notées) à la DTSI, en fonction des projets ;
- Un journal du projet : qui décide de quoi et quand, quelles sont les décisions importantes ;
- Une systématisation du PV de chantier hebdomadaire, par l'emploi d'une trame commune ;
- L'accent mis sur de meilleures communications entre les acteurs - internes & externes.

Actuellement la DTSI compte 5 chefs de projets et un dessinateur pour réaliser ces tâches, donc le montant de CHF 7.4 millions par an est un maximum ( $7,4 / 5 = 1,48$  millions).

Le rattrapage prévu sur 20 ans du retard de 40 millions qui a été pris dans les investissements nécessaires à la maintenance de nos réseaux publics (CHF 2 millions de travaux supplémentaires).

Suivant la dynamique imaginée par le PALM, de gros chantiers nouveaux attendent la DTSI. Il sera donc très difficile de gérer ces chantiers sans engager du personnel supplémentaire (PALM environ CHF 2 millions supplémentaires) soit environ quatre nouveaux chefs de projets. En résumé ceci revient à pratiquement doubler l'effectif de l'équipe projet.

## **5.10. Suivi des préavis en cours et terminés en 2013.**

### **5.10.1. Préavis fermés**

- **Préavis 03-2012**, Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2012 et 2013

### **5.10.2. Préavis ouverts**

- **Préavis 14-2002**, TL - réseau EST (...), crédit demandé: CHF 1'170'000.-

Le préavis est en cours.

- **Préavis 24-2002**, préavis d'intention sur l'avenir des services industriels (réorganisation de la direction), crédit demandé CHF 454'000.-  
Ce préavis devrait être bouclé en 2014.
- **Préavis 7-2006**, Avenir des sources communales de Pully, crédit demandé CHF 1'156'685.-  
Ce préavis devrait être bouclé en 2014.
- **Préavis N° 20 - 2007**, Ouverture du marché de l'électricité (...)  
Ce préavis devrait être bouclé en 2014.
- **Préavis 4-2008**, Collège Arnold Reymond - Chemin du Fau-blanc - chemin du Montillier -Avenue des Alpes  
Ce préavis devrait être bouclé en 2014.
- **Préavis 13-2009**, Av. de Belmont, pl. de Chantemerle, ch. du Grillon, de Miremont, des Marguerites, de Beau-Soleil et av. des Peupliers. Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée, création de trottoirs et réaménagement de l'espace public, crédit demandé CHF 4'135'000.-  
En attente de factures, ce préavis sera probablement bouclé en 2014.
- **Préavis 5-2010**, Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures), crédit demandé CHF 2'795'000.-  
Ce préavis est en cours et devrait être clôturé en 2016.
- **Préavis 5-2011**, Avenue des Cerisiers et des Deux-Ponts, crédit demandé CHF 4'933'000.-  
Le bouclément sera effectué courant 2014-2015.
- **Préavis 16-2011**, MAREP  
Abordé dans ce rapport, voir notes précédentes.
- **Préavis 1-2012**, Ponts CFF Tirage, Prieuré, Château-sec, crédit demandé CHF 2'936'000.-  
Le bouclément sera effectué courant 2014-2015.
- **Préavis 6-2012**, Chemin du Grillon Sud - Renouvellement des conduites industrielles - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux  
Le préavis sera bouclé en 2014.

- **Préavis 10-2012**, Renouvellement et acquisition de véhicules de voirie et d'un véhicule pour le Service de défense incendie et secours (SDIS)

Le préavis sera bouclé en 2014.

- **Préavis 12-2012**, Réaménagement des écopoints, renouvellement des conteneurs, acquisition de conteneurs de surface pour la collecte du verre et communication sur le thème des déchets

Il y encore quelques mesures de réajustement à prendre. Le préavis sera bouclé probablement en 2014.

- **Préavis 13-2012**, Gestion des déchets : nouveau règlement communal, nouveau système de taxation et contrepartie financière

Le préavis sera bouclé en 2014.

- **Préavis 1-2013**, Renouvellement extraordinaire de compteurs électriques - Crédit demandé CHF 285'000.-

1'500 compteurs étaient défectueux sur un nombre total de 11'000 compteurs. Ce préavis sera bouclé en 2014.

- **Préavis 6-2013**, Prolongation du chemin du Coteau - Est, aménagements routiers, dé cadastration partielle de domaines privés, création de servitudes de passages publics à pied et tous véhicules.

Le prolongement du chemin sera effectué pour desservir la nouvelle construction après la levée d'un recours.

- **Préavis 07-2013**, Ch. de Pallin - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité - Crédit demandé CHF 754'000.-

Les travaux sont terminés. Le bouclage sera effectué en 2014.

- **Préavis 14-2013**, Ch. de Montilier - Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable crédit demandé CHF 520'000.-

Les conduites ont été posées et le revêtement est encore à faire. Ce préavis sera bouclé prochainement.

- **Préavis 15-2013**, Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud - Aménagements routiers - renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, crédit demandé CHF 1'170'000.-

Le préavis est en cours.

- **Préavis 19-2013**, réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho, crédit demandé CHF 359'500.-

Le projet va démarrer en automne en fonction d'un accord sur le financement avec le Canton et la Confédération.

- **Préavis 20-2013**, Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013 - 2016, crédit demande CHF 900'000.-

Le préavis en est au stade des appels d'offres.

## 5.11. Conclusions

La sous-commission tient à remercier pour sa disponibilité, la direction de la DTSI, Monsieur Marc Zolliker / Municipal et Monsieur Thierry Lassueur / chef de service qui nous ont permis de faire notre travail de commissaires dans des conditions adéquates.

Nous avons obtenu toutes les réponses souhaitées à nos questions, dans un esprit de clarté et de transparence.

Pully, le 2 avril 2014

Pour la sous-commission DTSI,  
MM. Richard Golay, Steve Marion, Jean-Marie Marlétaz

---

## **6. Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP)**

---

Membres : Mmes Valérie Bory-Beaud, Katuska Stekel Diviani, MM. Michel Aguet, Yannick Rochat

### **6.1. Introduction**

La sous-commission de gestion DUESP a travaillé en étroite collaboration avec le Conseiller municipal Martial Lambert, Monsieur Philippe Daucourt, chef de service, Messieurs F. Beyeler et J.M. Maradan, adjoints au chef de service de l'urbanisme.

La sous-commission tiens ici à remercier tous les interlocuteurs pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses.

La sous-commission DUESP s'est réunie à 4 reprises, les 30.10.2013, 4.12.2013, 5.2.2014 et 24.3.2014.

Durant l'hiver 2013-2014, la sous-commission de gestion pour le dicastère de l'Urbanisme, Environnement et Sécurité Publique (DUESP) a choisi de traiter les thèmes suivants :

- Permis de construire et dérogations ;
- Déroulement, suivi et nuisance des chantiers de construction ;
- Intégration des nouveaux bâtiments dans l'environnement construit ;
- Suivi de l'immeuble inachevé au No 42 Av. de Lavaux ;
- Préavis en cours et achevés ;
- Fontaine du Cygne ;
- Visite de la Protection civile.

### **6.2. Urbanisme et environnement**

#### **6.2.1. Permis de construire et dérogations.**

En 2013, 141 dossiers de constructions ont été déposés, 51 ont été mis à l'enquête et 84 permis de construire ont été délivrés par la Municipalité (82 en 2012 et 96 en 2011). La statistique actuelle globale ne permet pas de distinguer le type et l'ampleur des constructions, mais on peut affirmer que l'essentiel des constructions actuelles sont de types PPE. On constate donc une stabilité dans ces chiffres, même si la DUE ressent que les promoteurs ont tendance actuellement à limiter les surfaces par appartement qui avaient explosé ces dernières années. On cite même des cas d'appartements brusquement divisés en deux !

En 2013 la masse financière des constructions est de CHF 90 Mio (CHF 96 Mio en 2012 et CHF 77 Mio en 2011).

Dérogations aux permis de construire en 2013 :

- 9 dérogations ont été sollicitées ;
- 8 ont été accordées ;
- une a été refusée.

S'agissant des dérogations accordées :

- 4 dérogations concernent l'application des art. 80 et 82 LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ) relatifs aux bâtiments existants non conformes aux règles de la zone à bâtir; elles concernent des projets de transformation et d'agrandissement de bâtiments existants, mis au bénéfice des exceptions prévues par lesdits articles : *"Leur transformation dans les limites des volumes existants ou leur agrandissement peuvent être autorisés, pour autant qu'il n'en résulte pas une atteinte sensible au développement, au caractère ou à la destination de la zone. Les travaux ne doivent pas aggraver l'atteinte à la réglementation en vigueur ou les inconvénients qui en résultent pour le voisinage."* ;
- 3 dérogations ont été accordées pour des projets de la Ville, 2 sont mineures et 1 concernait le projet de construction de 2 silos à sel à la Damataire. (N.B. Le préavis a été retiré par la Municipalité le 5 février 2014, après le refus de son coût par la Commission des finances) ;
- 1 dérogation (mineure) a été accordée pour des aménagements extérieurs en bordure du domaine public sur la base de l'art. 39 LRou (Loi sur les routes).

La DUE ne connaît pas le nombre d'appartements, essentiellement en PPE, qui n'ont pas trouvé d'acquéreur à Pully. La vente et la gestion des PPE sont laissées à l'économie privée.

En conclusion et malgré un marché de l'immobilier qui change - eu égard à l'évolution incertaine de la situation économique internationale, de l'évolution du contexte de la place financière suisse, de la récente votation sur « l'immigration de masse » - la Commune de Pully reste très attractive pour les promoteurs et constructeurs, car très bien située sur l'arc lémanique.

### **6.3. Déroutement, suivi et nuisances des chantiers de construction.**

#### **6.3.1. Lors du creusement de fondations, quelles sont les directives précises et les contrôles permanents effectués par la Commune concernant tant le bruit rayonné dans l'air que conduit par le sol et rendant parfois insupportable la vie des habitants à proximité ?**

Les constructeurs sont tenus de respecter la « Directive sur le bruit des chantiers » établie par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Les machines utilisées font l'objet de contrôles réguliers par leur propriétaire ; des contrôles sur les chantiers sont possibles par l'instance cantonale.

Des contrôles périodiques d'ordre général sont effectués par l'inspecteur communal des chantiers.

Pour tous les chantiers d'une certaine importance et lors d'une nouvelle construction, un « Plan hygiène, sécurité et environnement » (PHSE) est demandé.

### **6.3.2. Des indemnités pour nuisances sont-elles prévues ?**

Non. Cela relève du droit privé. L'entreprise doit être en mesure de démontrer que les nuisances sont réduites au minimum.

Par ailleurs, les éventuelles indemnités pour nuisances sont régies par l'art. 679 a) du Code civil qui s'applique ; cette disposition prévoit ce qui suit : *"lorsque, par l'exploitation licite de son fonds, notamment par des travaux de construction, un propriétaire cause temporairement à un voisin des nuisances inévitables et excessives entraînant un dommage, le voisin ne peut exiger du propriétaire du fonds que le versement de dommages-intérêts."*

Cette disposition a repris les principes posés par la jurisprudence, à savoir que le voisin ne peut pas faire stopper le chantier par le biais de mesures provisionnelles, mais il a uniquement droit à des dommages-intérêts.

### **6.3.3. La durée du chantier est-elle planifiée avec la Commune et celle-ci impose-t-elle des niveaux maximum de bruit et durée maximum de chantier à ne dépasser en aucun cas, quitte à ce que le constructeur limite ses ambitions ou change les méthodes et engins de creuse ?**

La planification du chantier ne se fait pas d'entente avec la Commune. Cette compétence relève strictement du constructeur; ce dernier a toutefois l'obligation d'annoncer l'ouverture de chantier et l'achèvement des travaux. La Ville de Pully exige également d'autre avis de vérification en cours de chantier (implantation, grue, raccordements aux collecteurs, dalle sur premier sous-sol, dalle sur dernier étage, etc.).

Les constructeurs sont rendus attentifs aux problèmes des nuisances lors des séances de coordination interservices qui ont lieu avant l'ouverture du chantier; il est demandé systématiquement de prendre toutes les mesures pour diminuer au maximum les nuisances.

**6.3.4. Qu'en est-il du contrôle du niveau maximum de bruit et de la durée d'utilisation des installations tant des tours à béton que des installations de vibrage du béton ?**

Les contrôles concernant le bruit sont possibles; Ils sont effectués soit par le SEVEN, soit par le service de Police.

La durée d'utilisation des machines sont comprises dans les horaires de chantier.

**6.3.5. Qu'en est-il des marteaux piqueurs, des foreuses, des dameuses, des perceuses à percussion, etc. ?**

Les phases de construction très bruyante peuvent être limitée dans la durée : limitation de durée à 7 heures par jour pour les travaux de construction très bruyant (08h00-12h00 et 14h00-17h00).

**6.3.6. Qu'en est-il des nuisances dues à la poussière et au recours à la projection de béton (jetting) ?**

Les constructeurs sont tenus de respecter « la Directive concernant la protection de l'air sur les chantiers » établie par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Le choix d'utilisation du "jetting" est préconisé par les professionnels de la construction et dicté par la configuration des lieux et celle de la construction.

**6.3.7. Le trafic des camions est-il règlementé ?**

La « Directive sur le bruit des chantiers » prévoit des mesures relatives aux transports de chantier, le trafic des camions doit être réduit au strict minimum.

Le service de police est notamment chargé des contrôles et le domaine public doit être régulièrement nettoyé.

**6.3.8. Quelles sont les règles concernant l'implantation de grues, leurs dimensions, leur empiètement sur les parcelles voisines ainsi que les contrôles de sécurité et l'aptitude des conducteurs d'engins ?**

L'implantation des grues est présentée par l'architecte sur le plan d'installation de chantier.

L'implantation et le type de grue découlent de la configuration de la parcelle et celle de la construction projetée.

Un rapport d'installation de grue atteste de la conformité et de la sécurité.

La SUVA effectue des contrôles, notamment sur la demande de l'inspecteur des chantiers.

Des empiétements sur le domaine public sont possibles. Ils sont soumis à l'appréciation du service de Police pour approbation et font l'objet d'une location.

#### **6.3.9. A qui appartient le sous-sol et jusqu'à quelle profondeur a-t-on le droit de descendre ?**

La réponse se détermine au cas par cas. L'art. 667 du Code civil prévoit que la propriété du sol comporte celle du dessus et du dessous, dans toute la hauteur et la profondeur utiles à son exercice. Par exemple, une banque qui veut construire un coffre en profondeur pourra descendre plus bas que pour une construction ordinaire. Le sous-sol appartient donc au propriétaire du fond sur la profondeur utile.

#### **6.4. Intégration des nouveaux bâtiments dans l'environnement construit.**

La Commune de Pully est magnifiquement située sur un coteau étagé, orienté au sud et avec vue sur le lac Léman. Depuis une dizaine d'année environ, on constate par contre une progressive dégradation dans l'homogénéité et les proportions de l'environnement construit. Les causes en sont d'une part l'attractivité du lieu, la volonté cantonale de densification et surtout le remplacement d'anciennes villas entourées de terrains par des immeubles en PPE. Les promoteurs, poussés essentiellement par des contraintes de rentabilité, utilisent systématiquement les limites des possibilités tant des Règlements Communal que Cantonal des constructions.

Citons entre autres de trop grandes hauteurs de bâtiments et ceci particulièrement dans des terrains en pente, des balcons, souvent supportés par des colonnes, qui jusqu'à 2m50 de large, peuvent déborder sur les limites de construction ainsi que la possibilité de construire des garages et des caves enterrés ou semi-enterrés sur toute la surface de la parcelle.

##### **6.4.1. Suivi de l'immeuble inachevé au Sud-est de la Place de la Clergère**

Cet immeuble, sis à l'av.de Lavaux 42, est au bénéfice d'un permis de construire depuis 2002. A ce jour, les transformations sont toujours inachevées.

Pour mémoire, la Commission des finances avait refusé que la Commune assume elle-même le coût des travaux - extérieur du bâtiment et enveloppe. Une procédure d'exécution par voie de substitution avait en effet été initiée par la DUE en 2010 (préavis 16-2010). Toutefois, ce préavis a été retiré par la Municipalité devant les réticences de la Commission des finances.

La Municipalité avait ensuite proposé une offre d'achat auquel le propriétaire n'a jamais répondu, mais a exprimé son refus par voie de presse. S'il avait fait une réponse favorable, la Municipalité aurait alors proposé un préavis à l'intention au Conseil. Plus tard, la BCV avait ouvert une vente forcée, prévue en octobre 2013, auquel le Syndic de Pully s'était rendu, à titre d'observateur. Sur place, la vente a été annulée, la BCV ayant conclu un

accord avec le propriétaire. Quant à une expropriation, elle n'est pas possible, sauf en cas d'intérêt public, qui nécessiterait, pour donner un exemple, un grand élargissement de la chaussée à des fins de transports publics.

Le propriétaire s'était engagé à terminer les travaux en juin 2013. Cette promesse n'a pas été tenue. Au printemps 2014, le bâtiment est toujours en l'état. Le DUESP et la Municipalité s'affirment juridiquement impuissants face à ce cas hors normes et devant la mauvaise volonté manifeste du propriétaire, qui se trouve également en conflit de voisinage (droit privé). Quant à agir sur la durée de ce chantier, aucun article du RCATC (Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions) qui règle la question de la durée d'un chantier, n'est applicable, le propriétaire faisant de menus avancements de travaux bien à propos. En revanche, la LATC stipule à l'art. 118, al. 3 : *"le permis de construire peut être retiré si, sans motifs suffisants, l'exécution des travaux n'est pas poursuivie dans les délais usuels; la Municipalité ou, à défaut, le département peut, en ce cas, exiger la démolition de l'ouvrage et la remise en état du sol ou, en cas d'inexécution, y faire procéder aux frais du propriétaire"*. La suite des événements est donc ouverte, si une telle décision venait à émerger.

## **6.5. Préavis bouclés en 2013**

### **6.5.1. Préavis N° 23-2005 "Etudes d'aménagement Vallon de la Paudèze - Crédit d'études".**

Ce dernier a fait l'objet d'une communication au Conseil communal le 5 février 2014, Bouclage du crédit d'études de CHF 130'000.00 accordé le 7 décembre 2005 (préavis N° 23-2005) destiné à l'élaboration d'un concept d'urbanisation du Vallon de la Paudèze.

Le résultat des études préliminaires constitue, pour la Municipalité, un préalable indispensable à la prochaine étape de planification qui consistera à élaborer un plan de quartier dès 2014. Cette étape fera l'objet d'une nouvelle demande de crédit.

CHF 129'984.00 ont été investis pour ces études préliminaires. Le total de cette dépense sera amorti sur une période de 3 ans, dès le 1er janvier 2014.

## **6.6. Préavis encore en cours en 2013**

- 09-2009  
Crédit d'études pour les projets plan partiel d'affectation "Ramuz-Tirage", plan partiel d'affectation "Tirage-Gare" et réaménagement de la pl. de la Gare CHF 363'000.00.
- 05-2010  
Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures) - Frais d'études (1re phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00.
- 16-2012  
Entretien du patrimoine construit, étape 2, CHF 2'046'000.00.

- 02-2013  
Secteur Gare - Requalification des espaces publics et accès aux quais, phase 1, travaux CHF 4'295'000.00.
- 05-2013  
Entretien des aménagements paysagers CHF 547'000.00.
- 13-2013  
Préavis d'intention - Rénovation du Prieuré, bâtiments administratifs sis à l'av. du Prieuré 2 et 2 A.

## **6.7. Changement d'affectation d'une fontaine-bassin, sise au Port de Pully, à l'est de la terrasse du Restaurant du Port.**

En octobre 2013, il a été procédé à la transformation du bassin, orné de la sculpture « Le Cygne » du sculpteur animalier Edouard Sandoz, en plantation de plates-bandes. Le bassin fut inaugurée en présence de nombreuses personnalités en 1957. Après avoir été laissé sans entretien par la Commune pendant de longues années, ce bassin aquatique, et ses murets typiques de la fin des années 50, autour duquel jeunes et vieux se sont assis, entouré de massifs ombragés, à demi caché des promeneurs, et doté de bancs, a été « réhabilité » par la Ville de Pully. La sculpture a été conservée, le bassin rempli de plates-bandes, les 4 murets rabotés pour être au niveau du sol.

Selon les termes de la DUE : « le bassin du Cygne a été revalorisé, à moindre coût ».

Outre le coût de réparation du mécanisme hydraulique, les explications données à ce changement d'affectation du bassin sont les suivantes : « Les temps changent, et ce qui était valable en 1957, ne l'est plus actuellement. Ce bassin était très peu exploité et méconnu du public » (...). La Ville estime avoir mené ce changement « dans le respect de l'œuvre originale, les massifs se composent de plantes variées et de fleurs bleues suggérant un plan d'eau animé » (réponse à l'interpellation d'une des soussignées, Conseil communal du 5 février 2014). La sous-commission DUE, tout comme les riverains, ne peut que regretter la perte de cette fontaine-bassin. Le DUE estime que « s'agissant d'entretien courant, cette intervention ne nécessitait aucune enquête ni concertation ». Et ajoute que la législation concernant la sécurité des plans d'eau étant très contraignante, « il aurait été impossible de remettre en eau le bassin dans sa forme d'origine vu le danger de noyade des jeunes enfants ». Dont acte.

## **6.8. Visite de la Protection civile**

La sous-commission était représentée par Madame Katuska Stekel et Messieurs Michel Aguet et Yannick Rochat. Ils ont été reçus par Monsieur Martial Lambert, Municipal, Madame C. Brandt, Capitaine et M. J.-F. Delessert, Major, de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci après ORPC), pour une visite approfondie de la protection civile (ci après PCi), le 24 mars 2014.

En guise d'introduction, Monsieur Martial Lambert, chef de la DUESP, a présenté un bref historique la PCi et a rappelé qu'en 2013 cette organisation a fêté ses 50 ans d'existence ; elle est en effet inscrite dans la Constitution fédérale depuis 1963.

Sans mentionner toutes les dates clés des différentes phases de réorganisation de la PCi, il a été évoqué qu'en 1997, la PCi vaudoise a connu une révolution avec la création de la régionalisation sur le modèle des sapeurs-pompiers. La PCi Vaud a été dès lors constituée de 21 régions, avec un effectif de 15'000 personnes.

Un important projet de réforme, « AGILE », devrait voir le nombre de régions passer de 21 à 10 (une PCi par district). Un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) passera devant le Grand Conseil cet automne. Avec cette réforme, M. Lambert estime que la PCi sera au sein du système de sécurité vaudois. Il s'agit de rendre la PCi crédible et apte à répondre aux défis des 31 risques et dangers identifiés au niveau du canton. Cette réforme vise également à améliorer l'image et le positionnement de la PCi par rapport à ses partenaires. L'effectif cantonal prévu est de 7'830 personnes (dont 1'500 qui doivent pouvoir intervenir dans l'heure qui suit l'incident). La sous-commission reviendra sur les résultats et les impacts de cette réforme dans son prochain rapport.

En 2013, l'Organisation Régionale de Protection Civile de Lausanne-Est (Pully - Paudex - Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur, présidé par M. M. Lambert.

#### **6.8.1. Organisation ORPC et effectifs**

La ORPC est composée de 3 ETP professionnels qui gèrent l'ensemble des tâches des 3 communes : le major J.-F. Delessert, la capitaine et remplaçante du major, Madame C. Brandt et le capitaine L. Châtelain, responsable logistique.

L'effectif de la région, composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR) compte 264 personnes.

#### **6.8.2. Les interventions et les exercices de l'ORPC**

Monsieur J.-F. Delessert a présenté les risques identifiés dans notre région. Ils sont nombreux et touchent des domaines très variés : les voies de communication, les chimiques, les incendies, les ouragans, les épizooties, les glissements de terrain et les biens de première nécessité comme par exemple le transport d'eau.

Les interventions peuvent être en situation d'urgence ou au profit des partenaires dans des missions telles que la retenue de circulation et la sécurité de la population, ou encore lors de manifestations comme la Course à travers Pully, le Festival « For Noise » ou d'autres événements d'envergure.

La Formation d'Intervention Régionale (ci-après FIR) regroupe dans le Canton de Vaud 1'500 personnes « mobilisables » par pager ou par téléphone portable et qui sont

opérationnelles dans l'heure voire dans l'immédiat pour certains éléments de conduite. Cette formation est le premier échelon d'intervention de la protection civile. La FIR est un outil de collaboration, mis en place dans le cadre de la Loi sur la protection de la population XXI, entre les partenaires qui sont : la police, le service du feu, le service de la santé publique et les services techniques. Les ressources humaines, compétences, moyens techniques et matériel sont à leur service en cas de catastrophe ou d'autres situations d'urgence.

La formation des volontaires répond à l'exigence d'une gestion globale des risques et elle conduit à nombreux exercices pratiques. En 2013, les miliciens ont été engagés auprès d'un établissement pour personnes âgées et l'exercice visait l'évacuation de l'entier des résidents. L'objectif final était de garantir la sécurité des personnes et des partenaires sur place. Le concept présenté semble répondre aux besoins de sécurité et de protection de la population et les outils à disposition sont nombreux. Néanmoins, nous pouvons nous poser la question de comment mobiliser un contingent suffisant en situation d'urgence.

### **6.8.3. Le plan canicule**

Parmi les nombreuses missions de l'ORPC, il y a également l'intervention en cas d'alerte canicule. Les Municipalités confient la planification du plan canicule et l'organisation de l'intervention en période de crise. En 2013, à Pully, l'ORPC a effectué un recensement prospectif des personnes à risque (les + 75 ans vivant à domicile). Sur les 1'893 envois, il n'y a eu que 58 personnes intéressées par un soutien de la PCi (visite des miliciens et des seniors bénévoles en tandem) en cas de canicule. Nous pouvons émettre l'hypothèse que le réseau de soutien et les aides à domicile actuels couvrent les besoins des seniors pulliérans.

### **6.8.4. Contrôles périodiques des abris**

117 abris ont été contrôlés en 2013, ce qui correspond à 1'856 places protégées contrôlées.

Au total, nous avons 25'400 places protégées pour 22'250 habitants dans notre région (abris publics = 8'400 places et lits, abris privés = 17'000 places). De plus, l'ORPC dispose en cas de catastrophe de 375 lits dans les 6 constructions ORPC, ainsi que 10 locaux logis et accueils dans les salles et théâtres et 300 places protégées opérationnelles de suite.

### **6.8.5. Conclusions**

La présentation riche et complète des intervenants, ainsi que les réponses à nos questions démontrent un engagement et un professionnalisme sans faille. La sécurité, l'évaluation de la protection de la population et le partenariat sont des valeurs importantes et apparaissent comme le fil conducteur lors de cette rencontre.

Les prochaines étapes : une nouvelle réorganisation qui permettra de mieux faire face aux défis identifiés par la réforme et la promotion d'une image crédible de cette entité au

service de la population. Et les coûts ? Pour la future Région Lavaux-Oron, la facture risque d'être moins élevée.

Ce dossier sera à suivre après l'automne puisque l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La nouvelle réorganisation aura une commission régionale propre et notre commission aura un droit de regard.

Pully, le 15 avril 2014

Mmes Valérie Bory-Beaud, Katuska Stekel Diviani, MM. Michel Aguet, Yannick Rochat